



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
LY/SV

PROCES-VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai.

Par suite d'une convocation en date du 20 mai 2021 les membres composant le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du conseil municipal, sise 12 rue Louis-Talamoni – rue Dimitrov, à 14h sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme MORGADO (donne pouvoir à M. CHATAUD avant le vote du point 3), M. AKKOUICHE (donne pouvoir à Mme MUSSOTTE-GUEDJ jusqu'au vote du point 4), Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, M. PICOT **Adjoint au Maire**, M. GAUDIERE, M. VIGUIE, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, **Conseillers municipaux délégués** M. BOULAY, Mme BENAHMED, M. VEDRINE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL (donne pouvoir à M. TITOV avant le vote du point 13), M. FAUTRE (donne pouvoir à Mme KEITA-GASSAMA avant le vote du point 14), M. LURIER, Mme LE LAGADEC (sortie de séance avant le vote du point 24), Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Mme BERTRAND (donne pouvoir à M. DUVAUDIER), Mme DUVERGER (donne pouvoir à M. PICOT), Mme PARLOUAR (donne pouvoir à M. RIBEIRO), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. BOULAY), Mme SAILLAND (sans pouvoir donné), M. SLIMOVICI (donne pouvoir à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne pouvoir à Mme THIROUX), M. BARON (donne pouvoir à M. LHOSTE), M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS (donne pouvoir à M. GOUPIL), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), M. SY (donne pouvoir à M. MAILLER), Mme MASMOUSDI-LAJNEF (donne pouvoir à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme Tatiana SAUSSEREAU

Monsieur le Maire, président de séance, après avoir procédé à l'appel et à l'enregistrement des pouvoirs, constatant que le quorum était acquis, a déclaré la séance ouverte.

	Présents	Absents	Procurations	Votants
Points n°1 à 2	36	13	12	48
Points n°3 à 4	35	14	13	48
Points n°5 à 12	36	13	12	48
Point n°13	35	14	13	48
Points n°14 à 23	34	15	14	48
Points n°24 à 25	33	16	14	47

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, bonjour à tous. Je voudrais, pour commencer cette séance, faire part d'un certain nombre d'informations et revenir sur les dramatiques événements qui se sont produits la semaine dernière dans notre commune, avec le décès du jeune Mattéo. Quelques mots pour vous dire que, à l'évidence, c'est l'ensemble de la ville qui a été atteinte par ce crime avec le décès de ce jeune Campinois de 17 ans. Bien évidemment, l'enquête va se poursuivre, et donc je ne communiquerai pas d'informations particulières au regard de la gravité de la situation. Simplement pour vous donner quelques informations.

La première : tout s'est passé dans des circonstances, ô combien particulières. Je me suis rendu sur place dans les 15-20 minutes qui ont suivi le coup de couteau mortel qui a été porté au jeune Mattéo. Donc j'étais auprès de la mère et du père pendant plus d'une heure, accompagné de madame la Directrice générale, avec l'espoir que cet enfant puisse s'en sortir. Mais hélas, vous connaissez l'issue qui est arrivée. Bien entendu la ville accompagne les deux familles : la famille de la victime, avec un relogement qui s'opérera dans une ville autre que Champigny, conformément à la demande de la maman, et puis aussi la famille de l'auteur présumé du meurtre en question puisqu'elle aussi a subi des menaces importantes, le soir même des événements.

La ville a réagi aussitôt, et je voudrais remercier les services, en particulier la Direction générale qui a été dans la réactivité pour faire en sorte que l'on puisse mettre en place très rapidement, avec les hôpitaux de Paris, une cellule de soutien psychologique. La violence des coups et de ce que les jeunes ont eu à vivre, a fait que, dès vendredi après-midi en fin de journée, cette cellule a été très bien accueillie dans le quartier, puisque près de 80 personnes se sont rendues sur place, aussi bien des enfants que des mamans. Certains avaient assisté à la scène, et donc ont été particulièrement choqués. Et je remercie les services qui se sont mobilisés pour réaménager une cave, une grande cave qui était à l'abandon afin d'en faire un espace tout à fait de qualité pour recevoir les personnes qui avaient besoin de s'exprimer. On accompagnera, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la marche blanche, l'ensemble des deux familles dans les épreuves qu'elles vont avoir encore à subir dans les prochaines semaines, voire dans les prochains mois.

Je propose, à la mémoire de ce garçon, Mattéo, d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Je vais donner lecture des procurations, mais tout d'abord une précision : suite à la proposition que j'avais formulée pour les deux options qui étaient envisagées d'avoir le Conseil municipal le mercredi après-midi à 14 h ou le samedi matin, plus des deux tiers des élus ont fait le choix que ce soit le mercredi après-midi. Il sera donc maintenu sous cette forme aussi au mois de juin puisque le Conseil municipal est programmé le 30 juin, et donc si on le faisait à 20 h 30, on aurait un souci au moins de 23 h à minuit puisque, après, nous n'aurons plus de couvre-feu à partir du 1^{er} juillet. Mais, pour être tout à fait dans les clous, on fera encore - et j'espère que ce sera le dernier Conseil municipal - un mercredi après-midi, et ensuite on pourra revenir à la rentrée sur des séances en fin de journée puisque l'on voit la difficulté pour ceux qui travaillent d'être présents le mercredi après-midi. Donc je vais donner lecture des procurations : Cristina DE OLIVEIRA a donné procuration à Aurore THIROUX, Raymonde DUVERGER à Yohann PICOT, Delphine BERTRAND à Michel DUVAUDIER, Franck BARON à Philippe LHOSTE, Saphir AKKOCHE à Catherine MUSSOTTE, Marie PARLOUAR à Henrique RIBEIRO, Mylène BENOLIEL à Philippe BOULAY, David SLIMOVICI à Wilfrid BASTIN, Jorge COSTA FONTELAS à Grégory GOUPIL, Sylvain SOLARO à Caroline

ADOMO, Mamadou SY à Jean-Jacques MAILLER, Hala MASMOUDI-LAJNEF à Christian FAUTRÉ. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Donc nous sommes au total 36, le quorum est atteint pour tenir la séance.

Ensuite je voudrais procéder à l'accueil et donc à l'installation de madame Fily KEITA-GASSAMA en qualité de conseillère municipale à la suite de la démission de madame Valérie ZÉLIOLI qui nous est parvenue le 29 mars dernier. Et donc dans la liste conduite par Monsieur Christian FAUTRÉ, madame Fily KEITA-GASSAMA nous rejoint aujourd'hui au sein du Conseil. Elle est officiellement installée. Je lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil.

Autres informations que je souhaitais vous communiquer : des nouvelles un peu plus réjouissantes que celle qui nous a valu le démarrage de ce Conseil.

Tout d'abord, vous vous souvenez peut-être que le 4 juillet dernier, lors du Conseil d'installation, j'avais précisé que nous ferions un grand travail sur le sujet de la mémoire locale avec la commémoration de 1870. Cette commémoration avait une particularité puisque Champigny-sur-Marne avait changé de nom avec la bataille et était devenue Champigny-la-Bataille. Une bataille qui avait profondément marqué l'histoire de notre ville, et elle en porte encore un héritage important à travers notamment le monument de l'Ossuaire, mais pas seulement, il y a aussi le monument des Wurtembergeois et d'autres éléments dans la ville. Fort de cette proposition que j'avais formulée le 4 juillet dernier, l'idée était aussi d'avoir un parcours de mémoire autour des trois guerres : bien sûr 1870, mais également la Première et la Seconde Guerre mondiale, avec les événements qui font partie de notre patrimoine local, et le musée de la Résistance aussi pour la Seconde Guerre mondiale. L'idée étant aussi d'avoir proposé un parcours numérique en réalité virtuelle augmentée pour essayer de remettre en perspective des scènes, notamment de la guerre de 1870. Donc nous avons proposé ce parcours de mémoire au ministère de la Défense, et je suis heureux de vous annoncer que Champigny fait partie, au plan national, des 8 lauréats - il y avait 46 candidatures - des 8 lauréats qui ont obtenu le prix pour pouvoir être soutenus par le ministère de la Défense. Donc nous avons maintenant le soutien bien évidemment du Ministère, on ne peut que s'en réjouir, mais aussi de la Région, du Territoire et d'un partenaire financier privé, ce qui nous permettra de mettre en perspective cette histoire qui est celle de notre ville.

Deuxième annonce que vous allez retrouver dans le prochain numéro de *Champigny notre ville*, c'est celle de l'arrivée d'une nouvelle entreprise à Champigny, sur le secteur du Bois l'Abbé : une société qui travaille dans le domaine de l'insertion professionnelle en lien avec les chantiers, et donc c'est une société qui va permettre de créer une centaine d'emplois sur la ville. Alors dans un premier temps, sur cette année, j'espère arriver très rapidement à une cinquantaine d'emplois, en sachant que chaque unité de cette structure qui a plusieurs entités, en règle générale, est plutôt sur 100 à 120 emplois et, compte tenu du potentiel de Champigny, ils espèrent 150 emplois à terme. Donc c'est une bonne nouvelle. C'est une entreprise que j'ai rencontrée il y a plusieurs mois sur la Défense, et à laquelle j'avais proposé de s'installer à Champigny. On parle beaucoup du déséquilibre emploi est-ouest, c'est bien d'en parler, c'est bien de dire que cela ne fonctionne pas, mais il faut aussi travailler à ce que les entreprises puissent s'installer dans notre ville, et en particulier à l'est de Paris. C'est chose faite ; ils ont signé leur bail, donc ils rejoindront l'hôtel d'entreprises pour l'instant, avec un intérêt tout à fait marqué d'ailleurs pour le pôle de développement économique que l'on souhaite faire sur le secteur du Bois l'Abbé. Et pour accompagner leur développement, ils auront la possibilité de travailler en lien très étroit avec la mission locale pour pouvoir développer à moyen terme, on l'espère, au moins 150 emplois sur notre ville.

Alors ensuite, il y avait des questions écrites de la part de monsieur MAILLER. Donc je voulais lui apporter les réponses. Concernant la délibération relative au vote du budget, je pense qu'elle a dû vous être transmise sur table, vous me le confirmez ?

Vous l'avez. Donc vous avez matière pour faire votre recours. Ensuite vous aviez posé toute une série de questions. Alors ça va être un peu long, cela va nous faire quasiment un mini Conseil municipal, mais je vais vous apporter les réponses bien évidemment. Je vais les prendre dans l'ordre, parce qu'il y en a tellement ! Vous nous aviez posé une question et c'est pour ça que je peux me permettre maintenant de vous répondre puisqu'il n'y avait pas d'insultes dans votre question, à la différence du premier envoi : *Nous souhaiterions connaître le nombre de nos anciens qui ont bénéficié des cadeaux de la mairie cette année ainsi que le nombre de cadeaux distribués. Nous souhaiterions aussi connaître ces nombres sur les années passées ainsi que le budget dépensé cette année par notre ville pour les cadeaux, et les sommes dépensées sur les années passées.*

Alors pour les années passées, on ne va pas refaire l'historique parce que vous n'avez pas précisé jusqu'à quand, mais bon, comme vous faisiez partie de l'équipe précédente, il n'y aura aucun problème pour vous d'avoir tous les éléments. Donc, pour l'initiative destinée aux plus de 75 ans, au total, c'est 1766 personnes qui ont pu bénéficier des ballotins de chocolat en faisant travailler les commerces locaux, et notamment Léonidas ; et toutes ces personnes ont aussi reçu un bon d'achat, également pour faire travailler le commerce local. Alors, puisque vous souhaitez avoir des éléments de comparaison et en disant que nous avions - c'était votre terme que je trouvais particulièrement insultant - « volé » au fond nos seniors, eh bien c'est exactement le même nombre que ceux qui ont reçu un ballotin de chocolats l'année précédente. Donc les chiffres sont totalement comparables. Le budget alloué à l'ensemble de l'initiative a donc été complètement maintenu, et le total pour l'opération de colis gourmands, qui est venue en remplacement de nos banquets, c'est 2 950 personnes qui ont reçu un colis gourmand par rapport aux 1823 personnes qui avaient participé au banquet. Donc quand vous dites que l'on a fait cela au détriment de nos seniors, vous voyez que les chiffres démentent totalement ce que vous aviez annoncé puisque c'est 1 127 personnes qui, au total, ont bénéficié de cette initiative, qui n'avaient pas pu en bénéficier. Et d'ailleurs je dois vous dire que l'on a reçu de nombreuses lettres de remerciements nous faisant part de la satisfaction des bénéficiaires.

Autre question que vous nous avez posée, vous précisez : *Dans le dernier Champigny notre ville, vous évoquez la mise en place d'une chaîne de solidarité des actions de la ville. Que faites-vous pour ces associations qui sont en dehors des redistributions de repas non servis et des denrées non périssables ? Comptez-vous les aider par des aides exceptionnelles ? Pouvons-nous avoir le détail de ces aides et du nombre de bons alimentaires et d'énergie délivrés par le CCAS depuis votre arrivée aux affaires et comparer à ceux délivrés sous l'ancienne mandature ? Quels sont les chiffres de traitement pour les obtenir car, contrairement à ce que vous annoncez, les associations sont débordées et voient de plus en plus de personnes venant demander des paniers gratuits car refoulées par le CCAS, envoyées par ce dernier ?*

Alors, tout d'abord, aucune personne n'est refoulée par le CCAS. Je ne vous permettrai pas d'avancer ces propos-là. Toutes les personnes sont reçues, sont aidées au regard des critères qui sont fixés par le CCAS, et nous leur disons effectivement que, si elles souhaitent des aides complémentaires, elles peuvent aussi s'adresser notamment aux structures qui existent, et en particulier les épiceries solidaires sur la commune qui, bien souvent, sont déjà identifiées ; vous préciser aussi que, bien évidemment, le CCAS travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des associations. On a mis en place d'ailleurs une fiche de liaison qui n'existait pas pour avoir une relation encore plus fluide et que, sur ses actions

exceptionnelles en faveur notamment des étudiants et des associations, ce sont au total près de 1 000 colis qui ont été distribués : 250 pour les Restos du cœur, 250 pour J'ai de la chance, 250 pour l'épicerie solidaire + 250 pour les étudiants. Donc, vous voyez, un millier de colis alimentaires qui ont été distribués, sans compter effectivement les repas non consommés dans la restauration scolaire qui sont diffusés, et pour lesquels on en est à plusieurs milliers de distribution et qui donnent entièrement satisfaction aux deux structures qui les reçoivent.

Troisième question : *Lors de ce même Conseil, votre adjointe et vous-même avez évoqué la possibilité que l'ancienne majorité se soit livrée à des emplois de connivence pour reprendre les termes de votre adjointe. Vous avez cité en exemple plusieurs dossiers, dont certains concernaient le CCAS. Si ces faits sont avérés, ils pourraient être pénalement répréhensibles, vous avez d'ailleurs évoqué une possibilité en séance. Afin de nous faire une opinion sur ces faits que vous avez portés à la connaissance du public - à l'occasion, nous pourrions nous porter partie civile dans cette affaire si nous pensions que le préjudice contre les Campinois est avéré - nous souhaiterions que vous nous transmettiez les éléments du dossier que vous avez évoqué en séance ; nous souhaiterions savoir si vous avez déjà saisi le procureur de la République, pour quel motif et à quelle date. Que comptez-vous faire ?*

Alors, monsieur MAILLER, ici, vous êtes élu, vous n'êtes pas juge, et donc les pièces du dossier regardent le juge ; elles ne regardent pas la procédure judiciaire qui a été enclenchée, et je vous confirme qu'il y aura déjà un premier procès, par rapport à ce que nous avons découvert, qui aura lieu au tribunal de Créteil fin septembre. Ce n'est pas moi qui maîtrise le calendrier judiciaire. Concernant l'ensemble de la procédure, elle va suivre son cours pour les différents sujets. Je ne vous cache pas d'ailleurs qu'il n'est pas exclu qu'il y en ait de nouveaux, parce qu'on en découvre un peu tous les jours, et je suis un peu surpris de votre question malgré tout puisque, en fait, vous voudriez vous porter partie civile, alors que vous n'êtes pas le Maire, au nom de cette conception qui est « les citoyens peuvent tout à fait le faire », mais c'est assez étonnant que vous vouliez vous porter partie civile contre celui qui était votre tête de liste. C'est particulier quand-même comme approche, mais cela vous regarde. En tout cas, ne comptez pas sur moi pour vous fournir les pièces du dossier. Elles ont été transmises à la justice, et elles seront communicables le moment venu.

Question suivante : *Nous souhaiterions connaître précisément la liste des permis de construire remis en cause par la municipalité depuis son arrivée aux affaires, notamment en lien avec le projet du centre-ville, la liste des contentieux en cours sur ce même sujet, l'impact financier et juridique pour la commune.*

Il n'y en a aucun puisque, sur le centre-ville, l'architecte et le promoteur avaient annoncé au Maire de l'époque qu'il n'était peut-être pas encore tout à fait prudent de déposer un permis de construire. Donc ce qui avait été annoncé à grands renforts de communication, en fait, n'a jamais vu le jour pour un permis de construire sur l'îlot Verdun, et donc on n'a pas dû annuler un permis. Le seul permis qui a été délivré avant les élections et qui a été annulé, c'est celui du 107-109 avenue Roger Salengro, d'Expansiel. Effectivement, il avait été accordé deux jours avant le deuxième tour, alors que l'on avait jusqu'au 23 septembre pour l'instruire. Cela a été assez simple, au fond, de retirer ce permis en plein accord avec Expansiel, puisqu'ils sont déjà en train de préparer un nouveau projet, non plus de 35 logements mais de 27. Donc la copie a été revue, et nous sommes en train d'instruire actuellement leur demande. D'autres sujets ont été vus bien évidemment puisqu'il y avait quelques irrégularités sur certains projets et, en fait, le seul projet qui est allé aux contentieux aujourd'hui, c'est celui qui est lié au promoteur COREM qui avait demandé un permis de construire sur la parcelle du 10, avenue de L'Épargne. Si vous connaissez cette parcelle, c'est une grande parcelle boisée avec des chênes magnifiques dans le quartier de Cœuilly, et ce qui était envisagé par l'ancienne équipe, c'était de raser tout cela pour faire

une construction de 64 logements. Donc nous nous sommes opposés, nous avons effectivement attaqué, nous défendons là ce qui nous paraît comme un élément essentiel dans un quartier comme celui-ci, comme dans tous les autres quartiers, c'est d'avoir une végétalisation qui puisse perdurer, et donc nous avons commencé à retravailler sur un projet qui aura une véritable conception écologique des arbres en question.

Autre question concernant l'ANRU : quand comptez-vous réellement associer les habitants, les acteurs locaux et les élus du Conseil municipal à la définition des enjeux et des besoins du projet. Nous proposons de mettre en place des ateliers d'urbanisme pour les identifier et travailler à une vision partagée du futur quartier tel qu'imaginé par les habitants afin qu'il réponde à nos besoins.

Alors la concertation, on l'a menée et on continue à la mener de façon adaptée au contexte sanitaire bien évidemment. Je vous rappelle que nous avons fait des ateliers avec les commerçants. Il y a eu trois réunions, il y a eu des entretiens individuels avec chacun des commerçants dans lesquels Michel DUVAUDIER s'est particulièrement impliqué, il y a eu une réunion de restitution début juillet. Au total, on a fait, juste sur ce sujet des commerçants, plus de soixante heures de discussions où il y a eu des points d'ailleurs qui ont évolué, y compris par rapport à ce qui avait été avancé par l'ancienne équipe, qui avait commencé déjà à évoquer quelques pistes sur le sujet du commerce, et notamment, il y avait la question de la suppression et du repositionnement du carrefour. Et, au regard de nos échanges avec l'ensemble des commerçants et des habitants du quartier, et des services, et de l'AMO qui nous accompagne, il ne nous est pas apparu opportun de le faire. Donc, vous voyez, comme quoi les lignes bougent par rapport à ce qui pouvait être évoqué. On a fait aussi, au mois de décembre, des ateliers avec des jeunes, avec des parents, en lien avec le scolaire. On a diffusé un questionnaire en ligne et dans les boîtes aux lettres auprès aussi de l'ensemble des lieux importants de passage du public, à savoir à la sortie des écoles ou à la Maison pour tous. On a publié un journal du projet *Demain notre quartier*, dont le premier numéro est sorti en avril, accompagné d'un coupon-réponse contribution. Donc tous les gens peuvent nous répondre, y compris s'ils ne souhaitent pas mettre un timbre, car ils peuvent le déposer à la Maison pour tous Joséphine Baker. Régulièrement, nous sommes sur les marchés dans le cadre du dispositif Vos élus à votre écoute, et donc on reçoit l'ensemble des habitants qui nous font part de leurs attentes, de leurs craintes parfois, parce que certains entendent des choses un peu farfelues, comme quoi on supprimerait la Poste. On a une très jolie vidéo où quelqu'un nous explique qu'il a signé une pétition parce qu'on lui a dit qu'on allait raser tous les immeubles du Bois l'Abbé, et puis, en fin de compte, quand on lui explique ce que l'on envisage de faire, il dit : « Eh bien, on m'a abusé, et donc je vais aller rayer mon nom de la pétition ». Donc vous voyez que la concertation, elle se mène et elle permet d'avancer. Bon, il se trouve que c'est compliqué le projet du Bois l'Abbé parce que, bien évidemment, on n'est pas sur une seule ville, mais on est sur deux communes, deux territoires, ce qui rend les choses un peu plus compliquées, même si les choses avancent bien avec Chennevières, et on se félicite de l'approche commune qui est menée sur un certain nombre de sujets. Mais il nous est apparu, en particulier du côté de Chennevières, qu'il y avait des sujets à concerter encore avec le territoire et, comme nous, nous avons aussi des sujets à encore faire avancer, nous passerions plutôt au CNE au mois de septembre qu'au mois de juillet, donc un décalage pour justement laisser un peu de temps à la discussion et affiner ce qui pourra être proposé pour obtenir les financements de la part de l'ANRU. Je ne vous cache pas non plus que, contrairement aux annonces, on est aussi dans l'attente. Je rappelle que le budget de l'ANRU pour l'ensemble des programmations en France était de 10 milliards. On a eu une annonce gouvernementale pour porter ce budget à 12 milliards, qu'il a bien été précisé et j'ai interpellé les deux ministres en Conseil d'administration de l'ANRU - puisque je siége à l'ANRU - les deux ministres, Emmanuelle WARGON et Nadia HAI, pour leur préciser que, bien évidemment, on avait bien noté que ce n'étaient pas des budgets pour des projets

complémentaires mais pour des projets en cours, et donc qu'à ce titre-là, l'ensemble des projets devait être abondé financièrement. Le problème, c'est que l'on ne nous change pas le taux de financement de la part de L'ANRU, c'est-à-dire que la base, du temps de L'ANRU 1, c'était 80 % qui étaient financés par l'État ; aujourd'hui, on est sur une base de 25 %. Si on correspond mieux aux critères – qui nous ont poussés justement à déplacer le projet de l'école Solomon pour mieux répondre à ces critères – on passe de 25 à 40 % de financement de l'État. Mais là, quand on ouvre cette enveloppe budgétaire qui est de 20 % complémentaires, notre objectif serait de demander - et c'est ce que j'ai déjà formulé auprès des ministres - de passer de 40 à 60 % de financement de l'État. Je ne vous dis pas que je suis certain de l'obtenir, je le demande. Pour tout vous dire, j'aimerais aussi que l'on soit même dans un financement à 80 % comme du temps de l'ANRU 1 mais pour l'ANRU 1, on n'a peut-être pas eu les ambitions nécessaires au moment où il y avait des financements importants, et aujourd'hui nous sommes dans cette situation qui est compliquée, puisque l'on a grosso modo les trois quarts du quartier à traiter encore, avec des taux de financement de la part de l'État qui restent faibles.

Votre question suivante était : *Que devient le bâtiment avenue Boileau, dont la destruction et le relogement sont en cours pour permettre la reconstruction de Solomon dans l'ancien projet ? Comment comptez-vous utiliser ce terrain ?*

Déjà le relogement n'est pas terminé, contrairement à ce que j'entends parfois, terrain n'est pas prêt du tout. Il y a encore des gens qui habitent dans l'ensemble des 3F. Tout n'est pas encore avancé. On essaie d'ailleurs de faire avancer les choses en lien avec 3F, et notamment la SGP, puisque des ouvriers du chantier sont temporairement logés à cet endroit. Notre objectif - j'ai déjà eu l'occasion de le dire, donc on redit ce que l'on a déjà dit - est de faire un nouveau gymnase, parce que le gymnase Léo Lagrange n'est plus tout à fait adapté aux bonnes pratiques sportives et en capacité de recevoir de façon qualitative des sportifs pour le haut de Champigny ; et donc l'objectif, c'est bien de construire un équipement sportif à cet endroit avec l'école à proximité, et éventuellement la médiathèque aussi à proximité, l'objectif étant d'avoir l'ensemble de ces éléments à proximité. Alors pour la médiathèque, parce que j'ai entendu là aussi beaucoup de choses, nous espérons que nous arriverons à boucler le tour de table financier parce que, contrairement à ce que je peux lire parfois où l'on me dit : attention, il faut commencer tout de suite les travaux, sinon on n'aura plus la subvention qui sera disponible ; en fait, j'aurais aimé la trouver la subvention, les 2 148 000 €, mais comme ils ont été versés en 2017, elle a déjà disparu. Un peu comme les études d'Eugénie Cotton... Disparue, ce qui est d'ailleurs un véritable problème : c'est-à-dire que vous avez utilisé les crédits octroyés par l'État pour de l'investissement, au final, dans du fonctionnement. Alors quand on pousse des cris d'orfraie sur la médiathèque, la médiathèque, il aurait été bien de sécuriser complètement le financement, ce qui n'a pas été fait.

Autre question de la part de Monsieur MAILLER concernant les MPT : *Comment allez-vous prochainement discuter la feuille de route avec nos partenaires ? Quelles orientations portez-vous ? Nous vous proposons de gérer les MPT avec un comité d'animation composé d'associations, de citoyens, d'élus, personnel communal pour définir les orientations localement et le programme des activités de la MPT.*

Concernant les MPT, il existe déjà une structure du comité de la Maison qui fonctionne depuis plusieurs années, qui se réunit régulièrement pour travailler sur le programme d'animation et le fonctionnement général. Le comité est d'ailleurs ouvert à tous les usagers individuels, professionnels, associatifs qui souhaitent s'investir dans cette structure. Donc, au fond, ce que vous nous proposez existe déjà, et donc il n'y a pas de nécessité de modifier une organisation qui est déjà en place. Le diagnostic a été réalisé pour le passé ; là, il est en cours

avec les nouvelles orientations et les nouveaux contrats et conventions qui seront définis avec l'État.

Question suivante : Que comptez-vous faire pour accompagner les jeunes et notamment les étudiants campinois ? Les bourses attribuées par la ville sous la précédente mandature sont-elles maintenues ? Pourrions-nous avoir un bilan sur le nombre et les projets soutenus ? Nous vous proposons de créer des lieux d'étude équipés de PC, de connexions internet dans chaque quartier, (MPT, quai de la réussite, PRIJ, salles municipales). Ils pourraient être animés par des associations locales mais aussi de distribuer des paniers-repas et proposer des permanences médicales et psychologiques. Le Département l'État, la Région pourraient être sollicités pour nous accompagner.

Alors des associations qui ont fait cela, il y en a eu une qui s'est un peu singularisée, ces derniers temps : c'est UTSF. On a vu ce que cela a donné. Globalement, ce que nous faisons, en tout cas avec le service de la vie associative, et ce depuis de nombreuses années, c'est de maintenir l'ensemble des activités, et pendant toute la période du confinement. Aussi bien dans la phase 1 que dans la phase 2, l'ensemble des structures est resté ouvert et les agents ont accueilli l'ensemble des associations et ont proposé un accompagnement individualisé et personnalisé à chacune des personnes qui se présentait, y compris dans l'aide au montage financier. La Maison de la vie associative a mis à disposition des associations d'ailleurs un certain nombre de PC pour leur permettre de travailler, tout en respectant les règles sanitaires, et ils ont même pu disposer d'une veille juridique. Enfin, pour mener un certain nombre d'actions, la vie associative a pris l'initiative, en lien avec l' élu en charge du sujet, de proposer, dans le cadre de l'opération Champigny plage, d'avoir un espace dédié en plein air compte tenu de la situation sanitaire, on l'espère aussi, de participer à la restauration, de telle manière à avoir des activités et faire aussi en sorte que ces structures associatives puissent avoir de nouvelles rentrées d'argent, compte tenu de la baisse de certaines, pas toutes, mais que certaines ont pu connaître. Et, pour finir, on fera, comme l'année dernière, une opération qui s'appelle Déconfin'Action sur le secteur du Bois l'Abbé où l'on va essayer de regrouper un petit peu tous les acteurs du Bois l'Abbé et Mordacs pour faire en sorte qu'un certain nombre d'acteurs, et notamment des acteurs associatifs et des jeunes, puissent trouver à la fois des activités mais aussi des débouchés professionnels. Et la ville participe de façon très active dans le contexte de Déconfin'Action, puisque cela avait été refusé par la municipalité précédente, l'an dernier, en phase préparatoire ; en tout cas, nous, cela nous paraît être une bonne opération pour retrouver de l'activité et aider à faire en sorte que ces quartiers s'en sortent le mieux.

Voilà. J'ai répondu à l'ensemble de vos questions, et donc nous allons pouvoir passer au point suivant qui est l'approbation. Alors, avant de passer à l'approbation des procès-verbaux, j'ai encore un dernier point d'information. C'est le point concernant les élections des 20 et 27 juin. Vous avez reçu tous votre proposition pour être président de bureau de vote, et donc l'arrêté va être signé en ce sens. Je note que monsieur FAUTRE a refusé de prendre une présidence au bureau 43. Je vous signale que c'est votre bureau de vote, monsieur FAUTRE. On a essayé, tant que faire se peut, de faire en sorte que chacun soit dans son bureau de vote ou un bureau de vote le moins éloigné possible pour que chacun puisse tenir un bureau de vote dans les meilleures conditions possible. Ce n'est pas possible partout et pour tout le monde puisque certains sont sur le même bureau de vote, mais je note que vous refusez de tenir un bureau de vote. C'est quand même un peu singulier pour celui qui m'avait attaqué – et vous n'êtes pas candidat - auprès du préfet pour dire que je refusais de tenir un bureau de vote alors que je menais une campagne électorale, et qu'il fallait tout gérer à un moment où je n'avais aucune structure à la différence de quand on est en place où l'on a toutes les structures nécessaires. Mais bon, cela vous appartient... Donc on est bien d'accord que vous refusez de tenir un bureau de vote, monsieur FAUTRE ? »

M. FAUTRÉ

« Non, attendez, les mots ont un sens. Ce n'est pas « un » bureau de vote, c'est « ce » bureau de vote. J'ai fait une proposition pour laquelle on ne m'a pas répondu positivement. Donc ce n'est pas un bureau de vote. »

Monsieur le Maire

« C'est celui où vous votez. »

M. FAUTRÉ

« Peut-être, mais peu importe l'endroit où je vote, ce n'est pas le problème. »

Monsieur le Maire

« Le critère, c'est justement pour être le plus proche possible, parce que je vous rappelle qu'il y a eu des échanges dans la précédente mandature où l'on nous disait : eh bien ce n'est pas possible, on doit absolument être dans son bureau de vote. »

M. FAUTRÉ

« Non, non... »

Monsieur le Maire

« J'ai justement essayé de suivre cet élément-là. »

M. FAUTRÉ

« Non, non... »

Monsieur le Maire

« ... pour vous faciliter les choses. Je note que vous ne voulez pas le tenir, et donc, en remplacement, normalement c'est madame LE LAGADEC qui doit, dans la suite du tableau, prendre la suite. Mais je crois que vous avez précisé aux services que vous ne souhaitiez pas tenir un bureau de vote, madame LE LAGADEC. »

Madame LE LAGADEC

« Exactement. Comme j'ai beaucoup de travail, et comme vous venez de le dire, tenir un bureau de vote, ce n'est pas simple. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas tout à fait la même chose sur les départementales que sur les municipales, mais bon, c'est très bien. Donc je vais proposer le suivant, c'est monsieur TITOV. Monsieur TITOV, vous acceptez de prendre la présidence du bureau de vote à la place de monsieur FAUTRÉ ? »

Monsieur TITOV

« On m'a posé une question, je me suis exprimé : j'ai dit que j'avais un empêchement. »

Monsieur le Maire

« Vous n'êtes pas disponible ? »

Monsieur TITOV

« Non. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, écoutez, madame Fily KEITA-GASSAMA, qui vient de nous rejoindre, peut du coup tenir un bureau de vote, si elle le souhaite. Si vous pouvez nous donner votre position de telle manière à ce que l'on puisse préparer l'arrêté en conséquence. »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez bien prendre le micro. Pouvez-vous nous répondre ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je peux avoir un délai de réflexion et avoir les conditions, savoir comment cela va se passer parce qu'effectivement, j'arrive comme ça, donc c'est un peu compliqué de décider à chaud. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, dites-nous sous 24 heures parce qu'il faut que l'on puisse quand même après préparer le tout, et il ne nous manque plus que ce bureau-là. C'est le bureau 43, Gérard Philippe. Comment cela va se passer ? Eh bien vous avez été élue pendant de nombreuses années, donc je ne vous fais pas de descriptif particulier sur ce que recoupe la présidence d'un bureau de vote. Ceci étant, on a mis en place, puisqu'il y a de nouveaux élus, tant du côté de la majorité que de la minorité, une petite formation qui sera réalisée par les services pour savoir comment on préside un bureau de vote. Je le précise d'autant plus que cela peut être utile, y compris pour certains qui ont déjà eu l'occasion de le pratiquer, parce que là on est dans un contexte sanitaire un peu particulier, et qu'en plus on a un double scrutin le même jour, ce qui n'est pas simple. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Je pourrai vous donner une réponse sous 24 heures, à condition que j'aie tous les éléments, parce que vous me dites que j'ai été élue, effectivement, sauf que là, il y a un contexte assez particulier. Il y a deux élections, il y a des départementales et des régionales, donc comment on va organiser tout cela ? Si j'ai toutes les réponses à mes questions, je prendrai ma décision en conséquence, et je vous la donnerai au plus tôt dans les 24 heures. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est noté. »

M. FAUTRE

« Monsieur le Maire, je reste toujours disponible s'agissant du bureau de vote que préside ma collègue, madame MASMOUDI-LAJNEF. Ma proposition est toujours là ; il n'y a aucun problème. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRE, on vous a expliqué par mail, les services vous ont expliqué par mail que madame MASMOUDI-LAJNEF ne peut tenir que le premier tour, et pas le deuxième. »

M. FAUTRE

« Ce n'est pas un problème. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas un problème pour vous, mais il me semble que vous avez été Maire, et donc vous devriez avoir à l'esprit qu'il faut qu'on organise pour les deux tours. Et si vous remplacez madame MASMOUDI-LAJNEF que sur le deuxième tour, je comprendrais, mais là,

c'est sur les deux tours. »

M. FAUTRÉ

« Non. »

Monsieur le Maire

« Aujourd'hui, elle nous a dit qu'elle tenait le bureau pour un tour. »

M. FAUTRÉ

« Non, mais elle tiendrait le bureau 43 pour un tour, et moi je tiens les deux tours aux Mordacs. »

Monsieur le Maire

« Et qu'est-ce qu'on fait pour l'autre ? »

M. FAUTRÉ

« Eh bien ce que vous êtes en train de mettre en place. »

Monsieur le Maire

« On se débrouille. Ce n'est pas comme cela que ça va fonctionner. La proposition... »

M. FAUTRÉ

« Je recherche un compromis, je vous le propose. »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'y a pas de compromis. On vous a fait des propositions qui sont très claires. En plus, c'est dans votre bureau de vote. Je comprendrais si c'était de l'autre côté de la ville. Là, ce n'est pas le cas, donc je ne vois pas où est la difficulté. En tout cas, c'est la proposition qui est faite, et j'attends le retour de Madame Fily KEITA-GASSAMA. »

Monsieur MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, comme on avait échangé sur cette question-là puisque je vous avais indiqué que je vous enverrai ma convocation pour tenir le bureau de vote sur La Courneuve en tant qu'administratif, si vraiment il n'y a qu'un deuxième tour peut-être à assurer, je peux poser la question de savoir si je pourrais me libérer sur le deuxième tour éventuellement, s'il n'y a pas d'autre accord possible, je vous l'avais dit que si je pouvais venir, je viendrais bien évidemment. »

Monsieur le Maire

« Non, mais il n'y a pas de problème. Vous aviez fait part de votre situation dès le départ, et donc il n'y a pas de difficulté particulière par rapport à cela. On s'est organisés en conséquence, donc aucun problème.

On va pouvoir passer à l'approbation des procès-verbaux, donc le premier... Oui j'ai, oublié de nommer le secrétaire de séance. Il faut dire qu'avec toutes ces questions, j'ai perdu un peu le fil. Alors comme secrétaire de séance, eh bien je propose que Rosalie MORGADO soit notre secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. »

Mme Rosalie MORGADO

« Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais j'ai donné procuration. Je pars à 15 h 30, c'est pas gênant ? »

Monsieur le Maire

« Alors si, c'est gênant. Eh bien on va proposer à ce moment-là à Tatiana SAUSSEREAU d'assurer le secrétariat de séance. Bien. Donc on peut passer maintenant à l'approbation du procès-verbal. Alors, petite précision, pour l'approbation du procès-verbal du 5 février 2020 : en fait, cela remonte, vous allez me dire. Mais on s'est aperçus que cela avait été oublié par la Direction générale lors du premier Conseil municipal ordinaire, et donc voilà, on n'avait pas fait attention à ce point-là. Donc on se doit de l'approuver. Il n'y avait pas énormément de choses sur le procès-verbal du 5 février 2020, mais on se doit de régler son approbation. Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas ? Pas de questions ? Alors il est adopté. Ensuite il y a le procès-verbal de la séance du 3 février 2021. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Pour l'approbation du dernier Conseil ? »

Monsieur le Maire

« Non, celui du 3 février. Après on aura le dernier, celui du 24 mars. »

M. TITOV

« J'avais une remarque et une question sur le dernier. »

Monsieur le Maire

« Si vous n'avez pas de questions, on va pouvoir passer à l'approbation : qui est contre l'approbation de ce procès-verbal du 3 février ? Il n'y a personne qui est contre, donc il est approuvé à l'unanimité. Et ensuite l'approbation du procès-verbal du 24 mars. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? »

M. TITOV

« Oui, bonjour à tous, chers collègues, Monsieur le Maire, donc concernant le dernier Conseil municipal, vous avez mentionné l'état des écoles, et je me permets de faire une remarque, en fait, parce que vous disiez l'état catastrophique au niveau de l'isolation, qu'il faisait trop chaud l'été, trop froid l'hiver. Donc je me suis dit : je vais vérifier puisqu'il y a beaucoup d'écoles sur la commune. Je vais vérifier, je vais un peu contacter les directeurs pour connaître leurs attentes. Alors, en fait, leurs attentes sont diverses, vu qu'il y a beaucoup de directeurs. Certains se plaignent en effet de l'isolation, d'autres d'infiltrations, d'autres de la sécurité. Certains disent qu'il y a des travaux qui ont été faits ces dernières années. Voilà. Je pense qu'aucun Maire ne peut faire ou promettre des travaux dans autant d'écoles à la fois, donc nous verrons bien... mais je crois que ces directeurs restent vigilants. Ils ne croient pas aux miracles. Enfin on verra comment cela se passera. Donc ça, c'est une remarque.

Et sinon j'avais une question : donc au dernier Conseil aussi, vous avez rappelé que dans le nouveau règlement, il n'y aura plus de questions diverses à la fin, sauf si on vous les envoie à l'avance. Je voulais savoir pourquoi cette décision, car les questions diverses, elles ne prennent pas trop de temps, et d'ailleurs notre temps ne sera pas toujours limité en raison de couvre-feux, donc je trouve cela dommage parce qu'on y perd en spontanéité et en réactivité, car une question peut nous venir un peu au dernier moment ou être suggérée par les habitants qui nous interpellent souvent. À moins que ce soit pour préparer les réponses, comme cela, ça vous permet d'avoir plus de temps, mais c'est très dommage. J'aurais aimé connaître le pourquoi de cette décision. Merci. »

Monsieur le Maire

« Deux points par rapport à vos remarques : le premier, on ne peut que partager votre

sentiment. Effectivement, on a constaté sur un état général des bâtiments scolaires, mais pas que les bâtiments scolaires d'ailleurs, un état de dégradation tout à fait particulier. J'avais cité notamment certaines écoles, Eugénie Cotton, Henri Bassis, il y a aussi des sujets sur Jacques Decour, Maurice Thorez, sans parler de Solomon qui rentre dans le cadre de l'ANRU. On a effectivement beaucoup de problèmes sur l'ensemble des écoles et, comme j'avais l'occasion de le dire, si les investissements avaient été faits de façon régulière, on n'en serait pas là aujourd'hui et certains d'ailleurs, y compris certains qui étaient dans l'ancienne majorité, le dénonçaient, il fut un temps. Vous voyez bien, il n'y a pas de question gauche-droite dans ce sujet-là, il y a simplement un constat des faits. Et, pour aller même plus loin, vous le verrez dans une des décisions que j'ai eu à prendre entre le dernier Conseil municipal et ce jour, il y a des travaux de sécurité incendie sur l'école Henri Bassis pour un montant de 110 000 € alors que notre objectif est de raser cette école pour la refaire. Alors vous allez me dire : c'est quand même pas très raisonnable ça, monsieur le Maire, de mettre 110 000 € alors que l'école va être rasée. Sauf que le phasage des travaux fait que l'on peut difficilement envisager que cette école soit reconstruite pleinement d'ici quatre à cinq ans. Donc une partie de cette école, voire une grande partie de cette école devra fonctionner pendant toutes ces années. Et quelle n'a pas été ma surprise de constater que, depuis 2018, l'école n'était plus aux normes en matière de sécurité incendie, que le système de sécurité incendie n'était plus adapté et que, si on avait un incendie, on aurait pu être dans une situation qui était tout à fait catastrophique. Donc les travaux vont être opérés, de telle manière à pouvoir se mettre aux normes. Alors certes, on pourra toujours considérer que c'est de l'argent gâché pendant deux ou trois ans. Enfin s'il y a un accident, je pense que tout le monde ne peut être que vigilant sur ces questions de sécurité incendie, d'autant que c'est aussi la responsabilité du Maire, accessoirement. Et donc on est effectivement très vigilants à l'état de nos écoles. Au total, il faudrait quasiment mettre presque 100 millions d'euros pour mettre à niveau l'ensemble des établissements scolaires, donc bien évidemment tout ne pourra pas se faire en un mandat pour mettre à niveau, mais en tout cas, on a un plan d'investissement fort, et on fera d'ailleurs un certain nombre de travaux pendant l'été pour pouvoir mettre à niveau un certain nombre d'aspects liés à des travaux de plus ou moins grande importance selon les établissements scolaires concernés.

Sur le deuxième aspect, sur les questions diverses, justement, cela permet d'augmenter la réactivité. Parce que qu'est-ce qui se faisait sur les questions diverses d'une façon générale, quelle que soit la mandature d'ailleurs ? Elles étaient notées, et on vous répondait le Conseil municipal suivant, donc vous attendiez un mois, des fois un peu plus pour avoir une réponse...

Monsieur le Maire

Vous permettez, monsieur TITOV ? J'ai pour habitude de laisser parler, et j'aimerais qu'on en fasse autant. On n'est pas au pied de la statue de Jeanne d'Arc, si vous voyez ce que je veux dire. Et donc, au regard de cela, eh bien comme on aura vos questions la veille au plus tard, on pourra vous apporter des éléments de réponse en direct, ce qui vous permettra, si vous avez été sollicités par des habitants, de pouvoir faire une réponse rapide. Donc la réactivité, elle y est, monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Non, je voulais juste savoir s'il était possible, pendant le Conseil, aux élus de vous dire : je veux poser une question à la fin, et que vous disiez : d'accord. Donc c'est cela que je trouvais rapide et spontané. En fait, on pouvait vous poser une question le jour même sans vous le dire avant, c'était ça ma question. »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez toujours, à la fin du Conseil, nous envoyer une question et on vous répondra,

mais là vous perdrez en réactivité. Madame Caporal. On est toujours sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars dernier. »

Mme Caporal

« Oui, je voudrais juste rappeler sur les états des écoles, l'état également des lycées, qu'en fait, ce sont les moyens qui manquent. Et c'est vrai pour tout ce domaine des bâtiments scolaires, que ce soient les collèges, que ce soient les écoles, que ce soient les lycées, et même les universités. Cela dépend du moment où ils ont été construits et, comme tous ces bâtiments arrivent en fin de course, cela demande de gros investissements, et l'État ne fournit pas forcément les moyens. Donc voilà ce qu'il faut mesurer peut-être et équilibrer les réponses. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Je crois que vous confondez un peu les sujets, madame CAPORAL. En l'occurrence, concernant les universités, vous avez raison, c'est l'État. Mais en ce qui concerne les lycées, c'est la Région et la Région a refait, il y a plusieurs années, le lycée Max Dormoy qui est aujourd'hui un lycée en pleine capacité, de bonne qualité, le lycée Gabriel Péri se termine, et les deux lycées de la ville, Louise Michel et Langevin-Wallon, ont des subventionnements de 59 millions pour refaire l'ensemble de ces deux établissements dans les deux prochaines années. Donc, en l'occurrence, le travail, il sera fait. Sur les collèges, les choses ont avancé aussi, et donc on aura un sixième collège bientôt sur Champigny. Donc le travail a été fait, je dirais, à tous les niveaux, sauf au niveau de la ville où, effectivement, depuis plusieurs années, on parle - c'est ce que j'avais déjà évoqué - de refaire l'école Henri Bassis, mais on ne la fait pas. Ça fait quinze ans qu'on en parle, c'est la même chose pour Eugénie Cotton. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur ce sujet, mais c'est M. TITOV, votre collègue, qui m'interpelle, donc je vous apporte les éléments de réponse. Je vous en prie, madame Caporal. »

Mme Caporal

« Oui, je parlais de manière générale, pas forcément uniquement sur la ville. De manière générale, les bâtiments scolaires ont besoin de remise à niveau dans toute la France, pas forcément seulement à Champigny. C'est un constat qu'il y a de gros investissements à faire. Maintenant, si on limite l'accroissement des dépenses des villes à 1,2 %, comme cela a été fait précédemment en raison du contrat que l'on a dû signer avec l'État, évidemment il y a une gêne du point de vue des investissements. Voilà ce que je voulais dire. Évidemment, comme vous faites un emprunt conséquent, vous allez pouvoir le faire, tant mieux, tant mieux ! Vous allez pouvoir le faire, et j'en suis ravie. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, nous, ici, nous sommes tous des élus de Champigny, donc on ne se préoccupe pas forcément dans le détail, même si le débat public nous intéresse bien évidemment, mais notre objectif, c'est de travailler pour les Champinois et pour la ville de Champigny. Et donc ce qui m'importe moi, c'est la situation de nos écoles. De cela, nous sommes responsables tous collectivement, et donc c'est là où il y a des sujets à traiter. Après on peut refaire le monde, il n'y a pas de souci, mais ce qui nous importe, c'est comment on traite les questions de Champigny. C'est cela notre responsabilité et, effectivement, on a emprunté plus parce que le travail n'a pas été fait durant plusieurs années. On aurait pu déjà au moins refaire une de ces deux écoles lors des deux mandatures précédentes ; cela aurait pu être enclenché comme cela avait été promis, comme cela avait été dit, comme cela avait été écrit. Cela n'a pas été fait, donc on le fait à un moment qui est tout à fait particulier puisque, actuellement, le crédit est très peu cher, donc il faut en profiter parce que cela ne va pas durer. Donc nous souhaitons avancer avec, là aussi, le travail sur le financement que nous avons cherché. On a eu l'occasion de l'évoquer lorsque nous avons créé le poste de chargé de recettes pour

travailler sur ces financements. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal du 24 mars ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Abstentions ? Donc il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Ensuite vous aviez la communication de l'ensemble des décisions que j'ai été amené à prendre. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme LE LAGADEC

« Merci, bonjour à tous, je voulais savoir ce qu'il en était sur les régies vu qu'il y a des changements. Si j'ai bien compris l'arrêté, il n'y aura plus de régie au sein du service de la Culture, donc ce qui donnait une petite souplesse financière pour pouvoir mettre un certain nombre de choses en œuvre, de la même façon une modification de la régie d'avance pour la Maison pour Tous Youri Gagarine. J'aimerais savoir précisément ce qu'il en était. Merci. »

Monsieur le Maire

« Ensuite, monsieur MAILLER. »

Monsieur MAILLER

« Merci, Monsieur le Maire. Vous aurez noté que je n'ai pas réagi aux réponses que vous avez apportées à mes questions, d'ailleurs ne serait-ce que pour vous remercier d'avoir fait ce travail de réponse, même si, pour certaines d'entre elles, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions.

Sur les décisions, je voudrais avoir quelques éléments aussi sur les régies comme ma collègue, entre celles qui sont clôturées, celles qui ne le sont pas, quelles sont les motivations de ces modifications ou de ces suppressions ? Donc ce sont les premières, celles qui vont de 90, 91, 92...

Ensuite sur la décision numéro 21-087, j'aurais voulu avoir un peu plus d'informations sur la préemption. Pour quelle raison a-t-on préempté ? Quel est le projet et à quel prix ? Cette information ne figure pas. Je fais juste une petite parenthèse, je rappelle que l'article 21-22 permet au Conseil municipal de donner délégation au Maire et que, par principe, toute délégation doit être rendue, et donc contrôlée par ceux qui y sont, et donc je sais que vous n'aimez pas que je vous pose des questions sur les décisions, mais si les textes étaient un petit peu plus conséquents et un petit peu plus étoffés, cela m'éviterait de vous poser ce type de questions.

Ensuite sur la 188, non ça, c'est une modification de régie, donc même question : pourquoi est-ce qu'on la modifie ?

Concernant la décision 21-191, donc la désignation de la SCP Gadiou-Chevallier puisque là, visiblement, nous arrivons jusqu'au Conseil d'État, pourriez-vous nous donner quelques éléments sur les attendus de la cour d'appel et les conclusions de l'arrêt ? En gros qui a gagné, qui a perdu dans ce contentieux...

La décision 21-264 concernant le local commercial 44, rue Albert Thomas où vous nous faites état d'un avenant numéro 3 au bail commercial. Quel est l'objet de cet avenant ? Sur quoi porte-t-il ?

De nouveau sur la décision 21-265, sur l'exercice du droit de préemption au 96, avenue Roger Salengro, quel est le prix de cette acquisition et pour quel projet ?

Et enfin sur la décision 21A-001, et d'ailleurs celle qui suit derrière puisque, a priori, cela

concerne le même centre de vacances : pourquoi deux marchés ? Quelle différence entre les deux ? Et j'aurais voulu savoir si le recours à ces prestations est en complément ou en remplacement éventuellement de la production sur place en régie des repas ? »

Monsieur le Maire

« Ensuite madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Parmi les questions directes, j'ai envoyé en fait une demande - ça va aussi bien pour les points numéro 3 et numéro 4 - d'avoir l'évaluation des Domaines pour connaître la justification de la différence de prix entre le prix que nous proposons à l'achat et le prix que nous donnons à la vente, c'est-à-dire qu'il y a une grande différence puisque c'est trois fois le montant, et donc j'aimerais quand même avoir les évaluations des Domaines dans les trois cas.

L'autre point que je voulais aborder, c'était la question de ces professeurs qui étaient logés sur place, la décision 21-266 et 21-267. Je suis bien contente que ces professeurs puissent être logés sur place. Merci. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'autres questions ni d'autres remarques ? Concernant la question des régies, on avait besoin de remettre un peu de souplesse dans les modalités de fonctionnement des régies, et puis aussi de remettre en question leur organisation parce qu'il y a un certain nombre de régies qui ne fonctionnaient plus. Donc voilà la raison pour laquelle nous avons modifié les régies.

Concernant le point que vous avez évoqué, le point 191, c'est-à-dire le sujet de Free avec le contentieux au Conseil d'État, bien évidemment, si l'on va au Conseil d'État, c'est que nous n'avons pas gagné le contentieux, comme cela se fait assez classiquement. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que la ville attaque une installation d'antennes mobiles, et de façon assez classique d'ailleurs, l'ensemble des villes ont plutôt tendance à perdre leurs contentieux sur le sujet. Pour autant, nous essayons actuellement d'engager un dialogue avec les opérateurs puisqu'un certain nombre souhaite aussi faire des installations sur des bâtiments de la ville, et donc on est en train de regarder ce qui peut être fait de façon un peu cohérente, et d'une façon un peu plus globale sur l'ensemble de la commune. Et donc si nous avons déjà une saisine du Conseil d'État, c'est bien que nous n'avons pas obtenu gain de cause en première instance.

Concernant le sujet de la rue Albert Thomas, donc le point 264, eh bien là, cela rejoindra un point que l'on aura l'occasion d'évoquer d'ailleurs au cours des délibérations, puisque le point est un peu plus large pour faire en sorte que nous retrouvions une commercialité sur un équipement, donc avec la SPM, nous avons repris la maîtrise du bail commercial.

Sur le 96, avenue Roger Salengro, il y a un sujet bien évidemment. Il y a une préemption parce qu'il y a un sujet qui est en lien avec la cohérence sur cette avenue. Et, par ailleurs, il faut savoir qu'on est actuellement, dans ce périmètre, dans un fuseau qui a été défini par la SGP, et qui fait que toute opération, pour l'instant, est un peu neutralisée. Et donc nous avons besoin d'assurer la maîtrise foncière de ce secteur, de telle manière à pouvoir envisager après un travail de requalification complète de l'avenue Roger Salengro, tant d'un point de vue de l'urbanisme que de la voirie, une fois que les travaux du Grand Paris seront achevés.

Vous aviez posé une question aussi sur les décisions 21-01 et 21-02 concernant Argelès : il y a

deux marchés parce qu'il y a deux natures de prestations différentes, et donc on n'est pas dans un remplacement d'une prestation qui était faite en interne, mais bien des fournitures de repas qui sont opérées directement par la société API Restauration.

Le point évoqué par Mme CAPORAL, eh bien écoutez, concernant les Domaines, vous savez que l'on a aussi la possibilité de ne pas suivre exactement le montant qui est proposé par les Domaines. On a une souplesse, mais on vous communiquera les évaluations des Domaines sur ce point-là et, concernant le logement au niveau de l'école, c'est quelque chose qui est assez classique. On fait une approbation de convention : c'est quelque chose qui existe depuis très longtemps dans la ville de Champigny comme ailleurs, pour faire en sorte qu'il y ait une convention d'occupation avec un loyer qui soit clairement défini. C'est ce qui se faisait d'ailleurs par le passé déjà.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Vous avez omis simplement de nous communiquer les prix sur certaines acquisitions ; vous avez répondu sur l'ensemble, mais pas sur les prix sur la 265 et la 93 aussi. »

Monsieur le Maire

« Vous me permettrez de vous dire que je ne les ai pas en tête, et donc on vous les communiquera par mail. Mais bon, on est dans les prix tels qu'ils ont été estimés par les services. »

M. MAILLER

« Peut-être pourraient-ils figurer directement sur le document, ce qui nous éviterait d'avoir à vous poser la question... »

Monsieur le Maire

« Mais de toute façon, M. MAILLER, depuis le début de cette mandature, même si je réponds à l'ensemble de vos questions, vous venez de le dire juste avant, cela ne vous suffira jamais. Donc ne disposant pas de l'annuaire, puisque maintenant cela n'existe plus, de l'annuaire de la Poste pour pouvoir vous répondre de façon systématique, on en restera à ce qui est précisé dans les décisions telles qu'elles sont rédigées.

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2020.

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2021.

Le Conseil municipal (à l'unanimité des suffrages exprimés) a adopté le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2021.

Le Conseil municipal a été **INFORME**, par le compte-rendu de Monsieur le maire, des décisions suivantes prises sur le fondement de la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle l'assemblée délibérante a donné délégation de compétence à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DEC21-090 du 1^{er} mars 2021

Modification de la régie de recettes Médiathèque instituée auprès de la Médiathèque municipale Jean-Jacques Rousseau

DEC21-091 du 1^{er} mars 2021

Clôture de la régie d'avances menues dépenses Culture, instituée auprès de la direction de la Culture

DEC21-092 du 1^{er} mars 2021

Modification de la régie de recettes Cours d'adultes instituée auprès du service de l'enseignement

DEC21-093 du 15 mars 2021

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par l'institut Gustave Roussy et la Fondation des Apprentis d'Auteuil du terrain à bâtir cadastré section DF n°246 d'une superficie de 476m2 sis à Champigny-sur-Marne 15 rue Paul Vaillant Couturier.

DEC21-095 à DEC21-126 du 26 mars 2021

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture

Concession nouvelle dans le columbarium

DEC21-127 à DEC21-187 du 2 avril 2021

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Concession nouvelle dans le columbarium.

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture au columbarium, dans le cimetière de Cœuilly.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

DEC21-188 du 16 mars 2021

Modification de la régie d'avances Maison pour Tous Youri Gagarine.

DEC21-189 du 2 avril 2021

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de l'association la Main Solidaire.

Période: du 26 juillet (dîner) au 31 juillet 2021 (déjeuner pique-nique).

DEC21-190 du 2 avril 2021

Centre de vacances d'Argelès-sur-Mer

Convention de mise à disposition au profit de l'association Océane voyages.

Période: du 8 juillet (petit-déjeuner) au 17 juillet 2021 (petit-déjeuner)

DEC21-191 du 12 avril 2021

Défense de la Commune

Désignation de la S.C.P Gadiou-Chevallier pour représenter la Commune dans le cadre de la requête introduite, devant le Conseil d'État, par la société Free Mobile, concernant l'implantation d'un dispositif de téléphonie mobile sur un bâtiment situé 9 place de la Résistance.

DEC21-192 du 14 avril 2021

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par madame BISSENI Eva du pavillon sis à Champigny-sur-Marne, 4 rue Rhin-et-Danube cadastré section DP n°213 pour 98m2, moyennant le prix de 155 000€ dont 9 000€ de commission d'agence à la charge du vendeur en vue de la relocalisation du groupe scolaire Jacques Solomon et de la restructuration de la voirie d'entrée de quartier du Bois-l'Abbé.

DEC21-193 au DEC21-262 du 16 avril 2021

Renouvellement pour maintien d'une sépulture.

Renouvellement anticipé pour maintien d'une sépulture.

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Concession nouvelle dans le columbarium.

DEC21-263 du 20 avril 2021

Séjour Mystère. Convention d'accueil relative à l'organisation d'un Séjour Mystère avec la SARL Djuringa Juniors - 46 bis rue Louis Aulagne 6900 Oullins et la Commune de Champigny-sur-Marne.

DEC21-264 du 20 avril 2021

Local commercial situé au 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne. Avenant n°3 au bail commercial du 18 juillet 2018 entre la SCI SIRIUS et la Commune.

DEC21-265 du 20 avril 2021

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par les conjoints DA COSTA de bâtiments à usage d'habitation sis à Champigny-sur-Marne, 96 avenue Roger Salengro.

DEC21-266 du 4 mai 2021

Groupe scolaire Irène Joliot Curie – Logement de fonction sis 2, rue Irène Joliot Curie à Champigny-sur-Marne. Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er Septembre 2019, au bénéfice de Madame Danielle TOURAINE, Professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 483,36 euros.

DEC21-267 du 4 mai 2021

Groupe scolaire Henri Bassis – Logement de fonction sis 73, rue du Monument à Champigny-sur-Marne. Approbation de la convention d'occupation à titre précaire à compter du 1er Septembre 2018 au bénéfice de Madame Antonella AGNOLIN, Professeur des écoles, d'un logement de fonction moyennant une indemnité d'occupation mensuelle, hors charges et hors taxes de 544,62 euros.

DEC21-268 à DEC21-272 du 4 mai 2021

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture
Renouvellement pour maintien d'une sépulture

Décision n°20A117

Travaux de remplacement de systèmes de sécurité incendie et équipements d'alarme au Groupe Scolaire Henri Bassis avec Aviss Services pour un montant de 94 249 €.

Décision n°21A001

Fourniture de repas pour le Centre de Vacances d'Argelès-sur-Mer avec API RESTAURATION pour un montant de 40 000 € HT maximum par an.

Décision n°21A002

Fourniture de repas pour le Centre de Vacances d'Argelès-sur-Mer avec API RESTAURATION pour un montant de 60 000 € HT maximum par an.

Décision n°21A028

Connexion aux serveurs pour centre de santé "CHORUS" avec ICT CHORUS pour un montant de 8 880€ HT par an.

Décision n°21A029

Progriciel dossier administratif et médical et dentaire pour centre de santé "CHORUS" avec ICT CHORUS pour un montant de 16 800 € HT par an.

Décision n°21A043

Contrat progiciel GALPE – Maintenance avec INFODECISION pour un montant de 4 464 € HT par an.

Décision n°21A044

Contrat de service de la plateforme de dématérialisation Marcoweb-demat-AWS externalisation de services applicatifs N° V17.11A-2129 avec AGYSOFT pour un montant de 5 299,39 € HT par an.

Décision n°21A045

Contrat de services d'utilisation du progiciel Marcoweb en mode hébergé (Saas) n° V14.14S-1291 avec AGYSOFT pour un montant de 14 484 € HT par an.

Décision n°21A019

Contrat d'assistance support et maintenance systèmes du parc informatique Apple du service communication avec CHERIKA INFORMATIQUES pour un montant entre 3 270 HT et 4 000 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

1) Fixation des taux de la Taxe locale sur la publicité (TLPE) pour l'année 2022 :

M. VIGUIE

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous, donc l'objet de cette première délibération est de fixer le taux de la taxe locale de publicité pour l'année 2022. Il s'agit en effet d'un impôt facultatif et indirect perçu au profit de la ville. La révision annuelle des tarifs est permise par les dispositions législatives ; en effet, il s'agit d'une indexation annuelle qui ne dépend pas des collectivités, mais de l'ensemble des tarifs de l'inflation dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Les montants actualisés des tarifs de droit commun sont transmis chaque année en préfecture chargée de relayer l'information aux collectivités. Vous avez les tarifs en annexe dans la délibération. Le tarif maximal dépend du nombre d'habitants de la commune ainsi que de la nature du support publicitaire. Le taux de révision applicable pour l'année 2022 s'élève à 0 % selon l'INSEE par rapport au taux maximum de l'année dernière. Je vous rappelle que, l'année dernière, le Conseil municipal n'avait pas non plus augmenté les tarifs, compte tenu notamment de la crise sanitaire et surtout de ses conséquences économiques vis-à-vis des commerçants qui ont particulièrement souffert et continuent à souffrir encore cette année. C'est pour cette raison qu'il vous est proposé en Conseil municipal d'appliquer pour 2022 exactement le même taux que l'année 2021 et donc que l'année 2020. Et vous avez en annexe l'ensemble des taux.

L'avis des commissions

Pour information, les commissions qui ont été saisies du dossier, à savoir la troisième et la première commission, ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme CAPORAL

« Une remarque, c'est habituel. Je proposerai toujours que les publicités qui sont polluantes et qui ont un impact négatif sur le cadre de vie soient plus chères que les autres. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, on le note. Simplement, il nous est apparu, dans le contexte économique actuel, en tout cas, de ne pas augmenter la charge pour les commerces qui ont besoin de redémarrer, et d'ailleurs on va leur permettre, notamment aux restaurants qui vont ouvrir, qui ont rouvert avec les terrasses, d'avoir une exonération pendant trois mois, de telle manière à pouvoir jusqu'à la rentrée en fait redémarrer leur activité parce qu'ils ont beaucoup souffert. Et d'ailleurs un certain nombre d'établissements ont définitivement tiré le rideau, et donc on a vraiment besoin de les soutenir dans cette période. Bien, je vous propose de passer au vote. Ah ! Une autre remarque, madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Une autre remarque. Ce n'est pas incompatible : on peut soutenir très bien les commerces sans favoriser spécialement la publicité lumineuse. C'est tout. C'est une chose à prendre en considération. L'écologie, ce n'est pas une chose facultative, c'est une chose qui s'impose à nous. Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien là, en l'occurrence, on ne parle pas tout à fait de la même chose puisque, sur la pollution lumineuse ou les 4 par 3, en fait, on n'en a pas tant que cela sur Champigny. On en a un peu, d'ailleurs tout ce qui est enseigne éclairée a beaucoup été supprimé au cours de

cette période puisque l'on avait beaucoup moins de gens en circulation. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) pour l'année 2022, la grille des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

	2022 Tarifs nationaux (euro/m²/an)
Enseignes entre 7 m² et 12 m²	21,10 €
Enseignes entre 12 m² et 50 m²	42,20 €
Enseignes à partir de 50 m²	84,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m²	21,10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m²	63,30 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

DE PRÉCISER que la recette en résultant sera inscrite en section de fonctionnement, Nature 7368, sur chaque exercice concerné.

2) Protocole transactionnel avec la Société du Grand Paris :

Mme AMAR

« Bonjour à tous. Les travaux de réalisation du Grand Paris Express, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris, sont susceptibles d'avoir un impact sur les biens de la ville durant toute la phase des travaux. Afin de gérer ces impacts, les deux parties ont signé une convention-cadre en vigueur depuis le 23 juin 2015. Depuis cette convention-cadre initiale, sept conventions subséquentes sont intervenues, dont la dernière qui a pris fin en décembre 2020. Depuis cette date, aucune convention subséquent n'a été signée entre les parties. Toutefois les travaux nécessaires à la réalisation de la gare de Champigny-centre et de l'ouvrage annexe de la ligne 15 sud du Grand Paris Express ayant été poursuivis, les parties sont tombées d'accord à travers un protocole transactionnel pour que la Société du Grand Paris dédommage à hauteur de 80 648,48 €. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter le protocole transactionnel à intervenir avec la Société du Grand Paris et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

L'avis de la commission

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la première commission. Il n'y a pas eu de questions. »

Mme CAPORAL

« Oui il y a une demande du temple bouddhiste des Frères-Petit de remettre leur enseigne

sur place. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas compris votre question. Est-ce que vous pouvez la répéter ? »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas vraiment une question, c'est une demande du monastère bouddhiste de la rue des Frères-Petit pour que l'on remette le panneau qui indiquait la direction de leur monastère. »

Monsieur le Maire

« En fait, ce n'est pas forcément lié au Grand Paris. On vous remercie pour cette demande, et l'élu en charge de la question, Philippe DUBUS, sera attentif, mais ce n'est pas forcément lié aux travaux du Grand Paris. C'est aussi lié aux travaux des réseaux qui sont en cours actuellement avec le concessionnaire des eaux, et avec son sous-traitant, qui est la SADE, qui ont lieu sur l'angle de l'avenue Roger Salengro. Donc, effectivement, un certain nombre de points ont pu être enlevés puisqu'on est maintenant là sur une zone de chantier, où il y a un trou, donc il n'y a plus la possibilité de mettre le panneau, mais il sera remis le moment voulu, une fois que ces travaux seront achevés puisqu'ils se poursuivent jusqu'à la Fourchette de Champigny. Ensuite il y avait une autre question, je crois... »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, compte tenu du montant et de l'accord que l'on peut avoir avec la SGP, est-ce que ce protocole correspond vraiment à la prise en charge de ces travaux et des besoins de la ville pour cette remise en état ou bien est-ce qu'ils ont tiré par le bas comme ils le font habituellement ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vous laisse la liberté de vos propos. En tout cas, c'est une négociation que nous avons opérée entre services et qui correspond pleinement à ce qui recoupe cette convention à travers ce protocole transactionnel. Simplement, les travaux, les éventuels investissements que nous aurons à faire devront être menés pour l'ensemble des collectivités territoriales, et à cet égard je rencontrerai très prochainement, cette semaine en l'occurrence, le président de la SGP pour travailler sur différents points qui vont bien au-delà, et notamment au regard de l'impact des travaux du Grand Paris sur Champigny. On est la ville la plus touchée de toutes les villes d'Île-de-France. J'ai souhaité qu'on applique maintenant les taxes liées à la voirie et à l'occupation de voirie, donc c'est une ressource qui sera de l'ordre de, grosso modo, aux alentours des 300 000 € par an pour la commune. Donc là, dans le cadre d'une nouvelle convention, puisqu'il y a deux raisons qui nous motivent à aller dans ce sens-là : la première, c'est que l'on voit bien qu'il y a un impact sur des rues communales, donc que la SGP doit participer financièrement à la remise en état de ces secteurs parce que, au-delà de la remise en état qu'ils doivent habituellement, il y a quand même des questions qui viennent en complément... Et puis ce sera aussi une motivation pour la SGP à ne pas dérapier de son emprise, parce que l'on s'est aperçus, dans le cadre des travaux, que bien souvent il y a une emprise qui est définie, et puis ils débordent un peu, et des fois de façon assez conséquente. Donc là, au moins, ils seront sur une maîtrise plus claire de l'espace public qui leur est octroyé. Et je pense qu'il y aura la même chose à faire au niveau du Département, quand on regarde l'état de l'avenue de la République sur une partie, et puis bien évidemment de la place du Colonel Grancey, mais surtout sur l'avenue Roger-Salengro où la remise en état de cette voie nécessitera à l'évidence des investissements très conséquents à gérer pour le Département. Il y aura naturellement une discussion avec la SGP pour faire en sorte d'avoir une juste reprise de l'ensemble de cette voirie. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le protocole transactionnel à passer entre la ville de Champigny-sur-Marne et la Société du Grand Paris relatif au financement des travaux nécessaires à la réalisation de la gare de Champigny centre et de l'ouvrage d'entonnement 1001P du Grand Paris Express.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

3) Acquisition de la parcelle cadastrée section DP n°212 sise 5 rue Jules-Appert :

M. DUBUS

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit donc de l'acquisition de la parcelle cadastrée DP 212 sise 5, rue Jules Appert. Le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé du 5 février 2019 a identifié plusieurs objectifs parmi lesquels favoriser les liens inter quartiers et la mixité fonctionnelle et restructurer durablement les espaces et l'offre d'équipement public afin de renforcer l'attractivité du secteur.

Pour répondre à ces objectifs, il a été décidé de reconstruire le groupe scolaire Jacques Solomon à l'interface des carrefours du Bois l'Abbé, des Mordacs, et de Cœuilly pour favoriser notamment la mixité sociale en milieu scolaire, et renforcer l'ouverture du quartier sur la commune en restructurant la voirie d'entrée de quartier située entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Boileau. Il est donc nécessaire d'acquérir une parcelle située dans ce périmètre afin de permettre la réalisation du projet susmentionné. À la suite de négociations engagées avec la propriétaire, un accord est intervenu pour une liquidation de son pavillon cadastré section DP 212 d'une superficie d'environ 298 mètres carrés dans les conditions suivantes.

Alors déjà, pour revenir à ce projet, donc vous voyez que vous avez en dernière page une carte qui présente effectivement la situation de ce pavillon, qui répond à la double problématique d'accès parce qu'en fait, aujourd'hui, l'accès nord-ouest du Bois l'Abbé est compliqué avec l'avenue Salvador Allende et l'avenue Boileau. Donc là, cela permettra de retravailler cet accès et puis également sur l'emprise prévue pour l'école Solomon. Alors les conditions qui ont été trouvées, c'est un prix d'acquisition de 530 000 € avec une jouissance différée d'un an maximum à compter de la signature de l'acte notarié contre remise d'un séquestre de 100 000 € et une indemnité de 200 € par jour pour retard dans la libération des lieux. Il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée d'une superficie d'environ 298 mètres carrés au prix d'acquisition de cette jouissance, de désigner l'étude notariale de Nogent Paris Est pour la rédaction de l'acte notarié, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

Sur les différentes commissions, nous avons plusieurs questions.

Pour la commission numéro 1, une question de monsieur LURIER qui *demande si le prix d'acquisition est celui des Domaines ou celui convenu entre les parties.*

Aujourd'hui, ce prix d'acquisition est conforme à l'avis des Domaines. Si la parcelle paraît petite, la maison est très, très grande, et donc l'avis des Domaines se base sur le nombre de mètres carrés de la maison, ce qui explique son montant.

Monsieur LURIER *demande si d'autres acquisitions seront nécessaires pour arriver à la reconstruction de l'école Solomon.*

Je rappelle que c'est école Solomon et l'accès au Bois l'Abbé. Sur le document, on voit en dernière page des photos aériennes. Vous pouvez voir qu'effectivement la relocalisation correspond à douze pavillons et un entrepôt à usage commercial. Il y a, en grisé, la zone correspondante.

Sur la 5^e commission, une question de madame CAPORAL *qui souhaite savoir quelle est la surface nécessaire pour la reconstruction du groupe scolaire et quelle est donc la surface nécessaire d'acquisitions.*

Donc on a fait un petit calcul qui permet de retrouver tout cela. La surface totale du projet est d'environ 7 560 mètres carrés : 6 700 pour le groupe scolaire et 860 pour la voirie d'entrée de quartier. La surface à acquérir, c'est environ 6 860 mètres carrés, sachant que l'on a déjà 600 mètres carrés qui appartenaient à la ville. C'est la partie de la rue Jules Appert qui nous appartient déjà ; donc on est déjà propriétaire d'une partie.

Madame CAPORAL *souhaite avoir communication des documents des évaluations des Domaines par acquisition.*

Donc ce seront des éléments des Domaines que l'on pourra compléter.

Les avis des commissions

On a avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission. On a avis favorable à la majorité des membres des commissions 1, 3 et 5.

Pour la commission 1, on a une abstention : monsieur LURIER, la commission 3 un avis réservé, monsieur TITOV, la commission 5 une abstention, madame CAPORAL. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme on n'a pas de réelle visibilité sur le projet que vous portez sur le Bois l'Abbé, alors bien sûr, sur la question de l'estimation du Domaine, elle a été donnée. Nous, de notre côté, on s'abstiendra, d'autant plus que je ne sais pas comment vous allez le financer, sur quelle enveloppe puisque l'absence de programme pluriannuel d'investissements présenté ni lors du DOB ni lors du budget ne nous permet pas de savoir comment vous allez financer cela, sur quelle enveloppe vous allez prendre, parce que là, il y a beaucoup d'acquisitions. J'aurais pu vous poser les mêmes questions sur les acquisitions qui se sont faites dans le cadre de la préemption. Donc voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, j'en prends note. En tout cas, je me félicite d'une chose : c'est que maintenant vous êtes attentif aux finances de la ville, c'est plutôt une bonne chose. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite une réponse à une question que je n'avais pas posée en commission. Avec le grisé, le marquage sur la photo, vu le nombre d'acquisitions à faire, si j'ai bien compris, tous ces pavillons et tous ces entrepôts sont à acquérir, cela va entraîner un différé de la reconstruction de l'école assez conséquent. On n'acquiert pas une dizaine de pavillons comme cela. J'imagine le temps de négociations, le temps que les actes soient finalisés, donc quel sera le différé de reconstruction de l'école ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sur le différé, il peut y avoir un léger différé, mais qui n'est pas aussi important que cela parce que je vous rappellerai que, dans le cadre de la révision du PLU, qui est celui que vous avez porté, quasiment tous les propriétaires qui sont sur ce secteur ont été démarchés par les promoteurs puisque vous avez accru le droit à construire sur ce secteur, et donc tous les promoteurs ont trouvé des accords avec l'ensemble de ces pavillons. Et donc, au regard de cela, on utilise notre droit de préemption

pour pouvoir avancer sur un équipement public, ce qui devrait vous réjouir, je pense, que l'on puisse retravailler sur ce point-là puisque l'on n'est pas là dans une approche en faveur des promoteurs, mais en faveur de l'éducation pour un équipement de service public.

M. FAUTRE

« Juste une petite observation, je ne crois pas que le PLU prévoyait la profondeur de la rue Jules Appert ; c'était la rue Salvador Allende, permettant justement qu'il y ait une approche avec la zone pavillonnaire. Je n'en suis pas sûr, mais je peux me tromper. Je ne l'ai pas en tête évidemment ce document, mais je ne crois pas que toute la rue Jules Appert était concernée. Ce ne sont que les pavillons qui longeaient la rue Salvador Allende qui étaient concernés, mais je ne crois pas que ce soit rue Jules Appert, je ne crois pas. »

Monsieur le Maire

« Je vous confirme que ce n'est pas l'intégralité de la rue Jules Appert. La rue Jules Appert est longue, et donc ce n'est pas l'intégralité de la rue Jules Appert mais, en tout cas, dans ce périmètre-là vous aviez accru sur l'avenue Salvador Allende, le bout de la rue Jules Appert, un droit à construire beaucoup plus fort, ce qui nous permet au fond de pouvoir accélérer la procédure. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, donc on va passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Très bien, c'est noté, on note que vous êtes contre un projet visant à faire un équipement public qui est une école pour le quartier du Bois l'Abbé. Chacun est libre de ses positions... »

M. FAUTRE

« Monsieur le Maire, je vous laisse systématiquement dire ce que vous avez à dire, même si j'ai beaucoup à dire par ailleurs, mais n'exagérez pas les propos qui ne sont pas les nôtres. Je ne suis pas contre l'école, nous ne sommes pas contre l'école, nous sommes pour le maintien d'une école sur un terrain qui est...

Monsieur le Maire

« Monsieur FAUTRE, monsieur FAUTRE, monsieur FAUTRE, je ne vous ai pas donné la parole d'une part, et d'autre part je me permets de m'exprimer pour noter quelle est votre position, c'est tout. Votre position, on la connaît : refaire l'école au même endroit que celui que vous aviez prévu. Il se trouve que si vous êtes soucieux, comme votre collègue monsieur MAILLER, des finances de la ville, vous devriez savoir que ce projet ne permet de faire un financement qu'à hauteur de 25 %, et donc l'équation, y compris en rachetant ces parcelles, est quand même plus intéressante pour la ville et correspond mieux aux critères de l'ANRU. Si on restait sur le schéma tel qu'il avait été envisagé, on n'a pas d'ouverture du quartier, on continue à garder un enclavement pour ce secteur, et en plus on ne peut pas prétendre avoir un financement complémentaire au-delà des 40 % sur lesquels l'ANRU s'est déjà prononcée de façon favorable, et on veut aller au-delà... Et donc je vous inciterais plutôt à nous soutenir dans cette démarche. En tout cas, votre vote ne va pas dans ce sens aujourd'hui, et on le note. »

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

5 votes contre dont 1 procuration : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily.

6 abstentions : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

D'ACQUERIR la parcelle cadastrée section DP n° 212 d'une superficie d'environ 98 m² sise 5 rue Jules-Appert aux conditions suivantes :

- prix d'acquisition de 530 000 € ;

- jouissance différée d'un an maximum à compter de la signature de l'acte notarié contre remise d'un séquestre de 100 000 € et une indemnité de 200 € par jour de retard dans la libération des lieux.

DE DESIGNER l'étude notariale de Nogent Paris Est Notaires – 78 Grande Rue Charles-de-Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne – pour la rédaction de l'acte notarié.

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2021.

4) Cession par la Commune au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David et Madame BENISTY Ava (épouse ZAGDOUN) de la parcelle cadastrée section AP n° 46 pour 412 m² sise 50 rue Diderot :

M. DUBUS

« Alors là, il s'agit d'une cession par la commune au profit de monsieur ZAGDOUN Charles David et de madame BENISTY Ava. Cette cession, elle a déjà été présentée lors du Conseil municipal du 3 février au même prix, donc à 300 000 € pour cette parcelle qui est au 50, rue Diderot. La seule modification qui est incluse dans ce document, c'est qu'elle n'est plus faite pour monsieur ZAGDOUN Charles David, mais pour monsieur ZAGDOUN Charles David et madame BENISTY Ava qui est son épouse. Donc on avait oublié d'ajouter son épouse. C'est la seule modification qui existe entre ce qui vous a été présenté le 3 février 2021 et ce que l'on vous présente aujourd'hui.

Donc il est proposé au Conseil municipal d'annuler la promesse de vente approuvée par délibération en date du 3 février 2021 portant sur la parcelle cadastrée AP 46 pour 412 m² sise 50, rue Diderot consentie au profit de monsieur ZAGDOUN Charles David, d'approuver la nouvelle promesse de vente de la parcelle cadastrée AP 46 pour 412 m² sise 50, rue Diderot et consentie au profit de monsieur ZAGDOUN Charles David et madame BENISTY Ava moyennant le prix de 300 000 €. Donc on est exactement dans la même cession. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint au Maire à signer la promesse de vente à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tous documents qui en serait la suite ou la conséquence, dire que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2022.

Les avis des commissions

J'ai un avis favorable à l'unanimité de toutes les commissions concernées. On n'a pas de questions, et madame CAPORAL souhaite avoir la communication de l'avis des Domaines. »

Monsieur le Maire

« La demande a été faite par mail hier en fin d'après-midi ; on vous le communiquera bien évidemment. Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, alors étant donné que, visiblement, c'est une délibération que l'on a déjà eue, mais je ne m'en souviens pas, je vais peut-être vous poser les mêmes questions ou peut-être je ne vous les avais pas posées. Déjà la première question c'est : pourquoi vendre à ces acquéreurs ? Est-ce qu'ils sont Campinois ? Et la deuxième question c'est : pourquoi ne pas

avoir fait un appel à candidatures pour plus de transparence, d'équité et permettre ainsi à des Campinois de se positionner sur cette acquisition ? Si, pour les prochaines, on pourrait faire ce genre de chose, ce ne serait pas plus mal. »

Monsieur le Maire

« Alors si c'est la seule remarque, je vais vous faire la réponse qui a été celle à... Madame CAPORAL. »

Madame CAPORAL

« C'était juste pour faire la remarque que quand on achète au point 3, on achète à 1 778 € le mètre carré, et lorsque l'on vend, eh bien on vend à 728 € le mètre carré dans un quartier beaucoup plus coté. Moi j'ai relevé un écart que je voudrais souligner. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai demandé l'évaluation des Domaines. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors on va vous apporter les réponses, je vais laisser Philippe DUBUS vous répondre sur votre question, puis je ferai une réponse à Monsieur MAILLER. »

Monsieur DUBUS

« Sur les achats et les ventes, si vous comparez avec l'achat de la maison, ce n'est pas du tout le même produit. Ici, il s'agit d'un terrain nu, de l'autre côté, on achète une maison. Donc on achète une maison avec un nombre de mètres carrés. Aujourd'hui, simplement, globalement, comment les domaines calculent-ils leurs prix ? En regardant effectivement la valeur d'un terrain ; c'est donc un terrain plus un bâti ; et le nombre de mètres carrés de bâti, on regarde si ce sont des surfaces principales, des surfaces secondaires, la qualité des surfaces, l'état des surfaces, parce qu'il y a aussi des fourchettes et, à partir de là, quand vous avez effectivement une parcelle qui est assez petite mais avec un grand bâtiment avec des pièces bien entretenues, avec un état bien entretenu, eh bien cela a une valeur sur le marché et, à ce niveau-là, les Domaines regardent ce prix-là en comparaison avec les ventes qui se sont faites dans le quartier. Ils extrapolent en fait le prix de l'acquisition ou de la cession par rapport à ce critère-là. Donc aujourd'hui, on est dans deux choses différentes : on est dans une maison qui fait plus de 200 mètres carrés sur un terrain. Cela vaut un prix que l'on ne peut pas ramener au prix du mètre carré de terrain. Cela ne veut plus rien dire. Donc ce sont deux choses complètement différentes. »

Monsieur le Maire

« Concernant la question qui avait été posée, on a déjà répondu à cette question qui avait été posée, je m'en souviens, par Madame LE LAGADEC, et donc je vous renvoie au procès-verbal qui vous donnera les éléments de réponse. »

à la majorité des suffrages exprimés,

39 votes pour dont 10 procurations

5 votes contre dont 1 procuration : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily.

4 abstentions : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

D' ANNULER la promesse de vente approuvée par délibération n°2021-007 en date du 3 février 2021 portant sur la parcelle cadastrée section AP n°46 pour 412 m² sise 50 rue Diderot et consentie au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David.

D'APPROUVER la promesse de vente de la parcelle cadastrée section AP n°46 pour 412 m² sise 50 rue Diderot et consentie au profit de Monsieur ZAGDOUN Charles-David et Madame BENISTY Ava, moyennant le prix de 300 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

D'INDIQUER que la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2022.

5) Cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne Îlot Verdun des parcelles communales inscrites dans l'îlot Verdun :

M. DUBUS

« Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une cession, cette fois-ci aussi, donc avec une acquisition, comme la première fois, au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne l'Îlot Verdun des parcelles communales inscrites dans l'îlot Verdun. Donc la SCCV Champigny-sur-Marne est la société porteuse de l'opération de la SA OGIC qui intervient aujourd'hui sur l'îlot Verdun. Pour reprendre cette cession, il faut repartir déjà à l'origine de ce projet et, en fait, il y a eu une délibération en juin 2019 du Conseil municipal pour des promesses de vente au profit de la SA OGIC (qui, maintenant, on peut dire que c'est la SCCV), et la SAEM SADEV 94, des parcelles lui appartenant situées sur les îlots Verdun et Carnot en vue de la réalisation de deux opérations immobilières mixtes comprenant des logements diversifiés, des commerces, des activités et des parkings. Donc cela sur l'îlot Carnot et l'îlot Verdun. Les promesses de ventes signées le 4 juillet 2019 sont aujourd'hui caduques, et la commune a souhaité donner une nouvelle orientation au projet en développant plusieurs choses :

- sur l'îlot Verdun, un programme mixte en R + 2 à R + 4 plus à-pic, comprenant des logements en accession libre, une surface alimentaire sous enseigne Monoprix, cinq cellules commerciales, un hôtel d'activité, une coque brute destinée à aménager son centre de santé et deux parkings en sous-sol dont l'un ouvert au public de 168 places, dont un des niveaux complet réservé au public. Un accord est intervenu entre la SCCV Champigny-sur-Marne Îlot Verdun, donc la société OGIC et la commune pour la cession des parcelles communales cadastrées AV 152b, 676 m², 198 rue de Verdun, AV 159, 500m², 24 bis avenue Carnot et DP1, 807 m², moyennant le prix total de 1 700 000 € ;
- sur l'îlot Carnot, dont la réalisation interviendra dans un second temps, une halle gourmande qui accueillera des commerces sédentaires ouverts chaque jour ainsi que des commerces accueillant des exposants du marché alimentaire. C'est pourquoi il est proposé de constater cette caducité aujourd'hui, la SADEV n'étant plus dans le projet de l'îlot Verdun, et encore moins dans un projet nouveau de l'îlot Carnot, donc de rappeler cette caducité, j'ai cité ces trois parcelles qui sont sur l'avenue Verdun et qui étaient à l'époque vendues 1 405 660 €, à retenir parce que vous verrez que l'on arrive aussi à travailler les prix, et puis les parcelles cadastrées AX 30, 364 m², place Lénine, et AX 31, 342 m², place Lénine, et ça c'était pour l'alimentaire. La délibération du Conseil municipal du 26 juin 2019 approuvant les promesses de vente susmentionnées, donc c'est annulé, et approuver une nouvelle promesse de vente qui est annexée ici en pleine accession au profit de la SCCV Champigny des trois parcelles qui sont sur l'îlot Verdun, soit la 152, la 198 et la 159, moyennant le prix de 1 700 000 €. Vous ne serez pas sans avoir observé qu'en 2019 on vendait ces trois parcelles 1 400 000 € ; aujourd'hui, on les vend 1 700 000 €. Ça fait 20 % en plus. Donc approuver la promesse de vente ci-annexée portant sur la cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne des parcelles et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte authentique à l'effet de transférer la propriété, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence, et dire que la recette est inscrite au budget de l'exercice 2021. Voilà. Donc aujourd'hui, ces trois parcelles-là permettent de lancer l'opération rue de Verdun et de gérer le

foncier des parcelles qui appartenait à la commune et qui donc ont été, dans les promesses, vendues 20 % plus chères que la promesse qui avait été prévue en 2019.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des commissions concernées.

Question de monsieur LURIER posée lors de la première commission. Monsieur LURIER demande *comment le prix a été fixé : s'agit-il d'un prix fixé par les Domaines ou d'un accord entre les parties ?* Le prix de cession est conforme à l'avis des Domaines ; ça, c'est déjà important, c'est-à-dire que l'on n'est pas en dessous à ce niveau-là, et il est établi sur la date d'un compte à rebours promoteur, c'est-à-dire que, de notre côté, on a essayé de négocier justement pour pouvoir obtenir le maximum de valeur possible sur le projet, c'est pour cela que l'on est à 1 700 000 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame LE LAGADEC. »

Madame LE LAGADEC

« Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement deux petites remarques. On sait très bien que, quand on fait une opération globale, il y a un équilibre qui se fait ; il n'y a plus de logements sociaux donc dans cette opération, évidemment cela intervient aussi dans un équilibre. Et la deuxième chose, c'est que, même lorsqu'il y avait auparavant une charte promoteur, qui permettait de garder des prix raisonnables pour que chaque Campinois puisse envisager d'acheter sur Champigny, aujourd'hui, les Campinois, qui cherchent à acheter sur Champigny, par exemple sur Jean Jaurès, avant que vous soyez élu, Monsieur le Maire, le mètre carré était à 4 700 €, aujourd'hui, sur la même opération, il est à 6 000 € le mètre carré, donc forcément, ces Campinois-là, ils iront habiter ailleurs puisque ce n'est pas pour eux. Donc bien sûr, on va avoir 20 % de plus, mais à quel prix pour les Campinois ! »

M. MAILLER

« Oui, alors sur la question de l'estimation des Domaines, la réponse a été apportée. J'ai cru lire dans cette note que les promesses de vente qui avaient été signées le 16 juillet étaient caduques. Alors en quoi sont-elles caduques ? J'aimerais qu'on m'explique. Et puis, dans l'hypothèse où, effectivement, la commune a décidé de ne pas renouveler son engagement, quelles conséquences, notamment financières pour la commune, puisqu'en cas de renoncement, lorsque l'on est engagé, il peut y avoir des pénalités ou en tout cas des indemnités ? Si je comprends bien, vous proposez d'annuler la délibération 2019-089 appelée promesse de vente susmentionnée. Sur quelle base légale pouvez-vous prétendre cela, dans la mesure où les délibérations que nous prenons ne peuvent être rétroactives et ne valent en général que pour l'avenir ? »

M. DUBUS

« Alors aujourd'hui, ce document est d'autant plus caduc qu'il y avait la SADEV, qui était une des parties prenantes de cette promesse, qui n'est plus dans cette opération. Par contre, il est bien stipulé dans les documents qui sont joints le fait que la SADEV accepte effectivement de se retirer, et on retrouve les pièces qui explicitent ces éléments-là dans la nouvelle promesse. Donc aujourd'hui, les problématiques de passer de l'ancienne promesse à la nouvelle promesse ont été traitées, et là, c'est le résultat des négociations qui ont été faites. Donc aujourd'hui, on n'est pas en train d'entrer en conflit sur l'ancienne promesse, on s'est mis d'accord sur une nouvelle promesse. On n'est pas dans un contentieux, aujourd'hui. »

Monsieur le Maire

« Pour compléter, effectivement, il n'y a aucune conséquence pour la ville puisque, au total, la ville s'en sort mieux par le prix de cette transaction. Et madame LE LAGADEC, je ne peux

pas vous laisser dire des choses qui ne sont pas exactes. Il se trouve que sur le programme rue Jean Jaurès, les prix, dès le départ, étaient à plus de 5 000 €. Ils restent de l'ordre de 5 400 à 6 000 €. Après, tout dépend de la taille du logement. Et, comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de la réunion de présentation des projets le 29 septembre dernier, on avait déjà une typologie de logements sur ce programme-là, vous avez eu l'honnêteté de préciser que je n'étais pas encore élu, donc on ne peut pas dire que ce soit de mon fait, d'autant que vous savez quelle a toujours été ma position sur ce projet, et les Campinois jugeront une fois que ce sera terminé. Mais, dès septembre, on était déjà sur des prix de plus de 6 000 €. Donc il n'y a pas eu un effet, au cours de l'été, de mon arrivée qui aurait fait passer les prix de 4 700 à plus de 6 000 €. Je vous rappelle que le programme, qui a été commercialisé par Pichet devant l'hôtel de ville, pratiquait déjà des prix à 5 800 €. Alors qu'est-ce qui se passe dans un processus de promoteur ? C'est toujours la même chose : plus vous êtes éloigné de la date de prise de vos clés, plus les prix sont faibles, et plus vous vous en rapprochez, plus les prix montent. Ce sont des processus tout à fait classiques, qui se passent partout de la même façon. Donc voilà, n'allez pas dire que ce serait en lien avec notre arrivée aux responsabilités. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Donc 5 votes contre, plus les procurations bien évidemment. Point numéro 6, le programme d'action du Contrat de ville. »

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

7 votes contre dont 2 procurations : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV., Mme KEITA-GASSAMA Fily, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou.

4 abstentions dont 1 procuration: Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. LURIER, Mme LE LAGADEC.

DE CONSTATER la caducité des deux promesses de vente signées le 4 juillet 2019 entre la Commune, la SA OGIC et la SAEM SADEV94 portant sur les parcelles non bâties cadastrées section AV n°152b (environ 676 m²) sise 198, rue de Verdun, AV n°159 (environ 500 m²) sise 24 bis ave Carnot et DP1 (environ 807 m²) incluses dans l'îlot Verdun moyennant le prix de 1 405 660 € HT et les parcelles bâties cadastrées section AX n°30 (environ 364 m²) sise 4, place Lénine et AX n°31 (environ 342 m²) sise 6, place Lénine incluses dans l'îlot Carnot moyennant le prix de 1 763 340 €.

D'ANNULER la délibération du conseil municipal n°2019-089 du 26 juin 2019 approuvant les promesses de vente susmentionnées.

D'APPROUVER la promesse de vente portant sur la cession au profit de la SCCV Champigny-sur-Marne llot Verdun, des parcelles non bâties cadastrées section AV n°152p (environ 676m²) sise 198, rue de Verdun, AV n°159 (environ 500m²) sise 24 bis ave Carnot et DP1 (environ 807m²) moyennant le prix de 1 700 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte authentique à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DE PRECISER que la recette est inscrite au budget de l'exercice 2021.

6) Programme d'actions 2021 du Contrat de Ville :

Monsieur le Maire

« Alors sur cette programmation du Contrat de ville, je vous rappelle que l'on est dans le cadre d'un travail qui est engagé, bien évidemment, avec l'EPT, puisque c'est l'EPT qui porte la politique de la ville aujourd'hui, mais pas seulement la ville. Et donc nous avons déterminé, dans le cadre d'un comité de pilotage que j'ai coprésidé avec le sous-préfet, enfin

non le préfet à l'égalité des chances (PDEC), le 18 mars dernier, pour pouvoir définir l'ensemble du programme d'actions des Contrats de ville pour Champigny, comme d'ailleurs pour l'ensemble des trois autres villes qui ont des quartiers en QPV. Donc vous avez le détail des crédits qui ont été alloués aux différents bénéficiaires, donc l'ensemble des associations, secteur par secteur, et vous avez les éléments complets de cette restitution, avec une attention particulière sur tout ce qui concerne un certain nombre d'actions, notamment en direction du soutien scolaire, mais aussi aujourd'hui une attention tout à fait particulière qui est portée par l'État - et que nous partageons - sur l'accompagnement dans le domaine du développement économique, qui a besoin de repartir, dans le cadre du contexte de crise que nous connaissons actuellement. »

Les avis des commissions

L'avis est favorable à l'unanimité de toutes les commissions.

Par contre, nous avons, là encore, une série de questions impressionnante.

Donc madame CAPORAL souhaite *avoir une communication d'une version imprimée du programme d'actions*. Je pense que cela a dû vous être communiqué, si ce n'est pas fait, peut-être en numérique ? »

Mme CAPORAL

« Le problème, c'est que, sur la tablette, les tableaux sont extrêmement difficiles à lire, et donc c'est pour cela que j'avais demandé une version imprimée. Une version suffit. On peut se la passer, mais voilà, il faudrait au moins une version pour que l'on puisse prendre connaissance de ce qui est écrit, sinon ce n'est pas possible. »

Monsieur le Maire

« On vous l'enverra, mais l'avantage sur la tablette, c'est que l'on peut grossir, donc c'est aussi plus simple. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais on ne voit pas... »

Monsieur le Maire

« On vous l'enverra. Il n'y a pas de souci, on vous l'enverra. »

Mme CAPORAL

« Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Ensuite, nous avons toute une série de questions de la part de monsieur MAILLER.

Monsieur MAILLER *demande à avoir la présentation plus détaillée de l'objet des délibérations en l'espèce sur le Contrat de ville et son fonctionnement*. Alors, conformément à la délibération du 5 février 2020, que l'on a approuvée dans le cadre du PV que nous avons eu en début de séance, la ville a approuvé l'ensemble des engagements pris et réaffirmé dans le cadre du protocole d'engagement réciproque, dans le cadre de l'avenant au Contrat de ville, qui allait de 2015 jusqu'en 2022, puisque l'on allait jusqu'à 2020, et il y a eu une prolongation jusqu'à 2022, donc vous pouvez retrouver sans aucun problème, il est en ligne, et donc vous aurez l'ensemble des éléments que vous demandez sur cet aspect.

Ensuite vous avez demandé *comment s'est organisée la collectivité sur la mission politique de la ville*. Elle est tout simplement organisée avec l'EPT, puisque c'est aujourd'hui une compétence qui relève de l'EPT. Toutefois, et cela ne vous a pas échappé, on a aussi créé un

poste de chargé de mission pour le suivre plus en détail, parce que l'on s'aperçoit qu'il y a besoin d'avoir une interface beaucoup plus forte qu'avec les services de l'EPT sur cette question-là et de ne pas, au fond, laisser échapper les éléments qui relèvent aussi de l'implication de la commune avec les différents acteurs qui la composent.

Vous avez demandé aussi *si l'équipe dédiée était toujours la même : quatre agents, un chef de projet, et si l'équipe a évolué. Le remplacement de la chef de projet est-il prévu ?* Alors la ville n'a jamais disposé de quatre agents chargés de la mission de la politique de la ville, mais d'une cheffe de projet dédiée. Elle était aidée en cela par des chargés de développement, dont les missions étaient particulièrement floues. Un travail de remise à plat a été engagé en 2019, je précise bien en 2019, à l'arrivée de la nouvelle directrice pour redonner un sens et une cohérence aux missions effectuées par chaque agent, qui avaient d'ailleurs exprimé une certaine souffrance au travail, au regard du manque d'orientation des politiques qui était menées. »

Vous demandez aussi *la liste des associations*. Alors vous l'avez dans le tableau : celles qui peuvent candidater sont aussi précisées sur l'ensemble de la vie associative, et toutes les associations peuvent postuler bien évidemment, sur la plateforme Dauphin qui est prévue à cet effet.

Vous demandez *si le Conseil citoyen est associé*. Oui, obligatoirement. L'association du Conseil citoyen est réglementaire. On l'associe à chaque fois, et celui-ci relève maintenant de la compétence de l'EPT. Cela étant, la ville l'accompagne pour mobiliser les conseils citoyens.

Vous nous dites aussi que *vous avez constaté le nombre important d'actions qui finissent à zéro. Les demandes sont-elles orientées sur le droit commun ?* Donc c'était votre question. Alors tous les dossiers sont étudiés en lien étroit entre l'État bien évidemment, qui est le principal financeur, l'EPT, le département, la CAF, les bailleurs. Certains dossiers ne sont pas retenus pour des questions où, parfois, on a des demandes qui ne relèvent pas du BOP 147, donc qui ne sont pas en lien avec les actions qui sont financées dans le cadre de ce dispositif, mais qui peuvent relever d'autres dispositifs. En fait, les demandes ont été mal orientées. Il peut y avoir des questions sur des sujets du type dispositif quartiers d'été ou quartiers solidaires ou le BOP 104, ce qui est une approche différente. Parfois on a eu aussi quelques dossiers qui étaient totalement incomplets ; donc là aussi, on a pris le soin d'informer l'ensemble des associations qui peuvent être concernées pour les accompagner pour faire en sorte que leur dossier puisse être réexaminé. J'ajoute que la somme de 189 400 € dans le cadre du PRE représente à elle seule 37 % - c'est un point important - de l'enveloppe globale, et ce sont des financements qui nous sont, aujourd'hui, totalement garantis.

Vous nous posez une autre question : *il apparaît que 40 % environ des demandes ne sont pas satisfaites. Qu'en est-il de l'accompagnement des services municipaux ? Quid de l'absence du chef de projet ?* Il a été acté cette année l'attribution de crédits spécifiques de l'État, à travers un comité de pilotage que j'ai évoqué, pour un montant de 785 900 € pour la ville de Champigny, soit une augmentation d'un peu plus de 1 %. On a obtenu 8 000 € en plus par rapport à l'année précédente, donc on a pu répondre d'une façon tout à fait importante aux demandes, on a pu renforcer, dans le cadre d'un dialogue avec l'État, l'ensemble des actions qui ont été financées.

Vous souhaitez pour finir *connaître la stratégie de la ville, notamment dans le pilier Cadre de vie et vous interrogez sur la prise en compte d'axes comme le tri des déchets*.

Le pilier Cadre de vie ne fait pas partie des axes prioritaires dans le cadre de la politique de la ville ; l'État ne l'a pas intégré directement. Il y a d'autres points qui paraissent beaucoup plus

importants. Je vous ai parlé du développement économique, je vous ai parlé des questions de soutien scolaire, soutien à la parentalité aussi... Le tri des déchets peut être rapporté à une autre action, on pourra le regarder éventuellement dans les exonérations de TFPB, mais cela ne fait pas partie du cadre qui est fixé dans le cadre du BOP 147.

Vous questionnez aussi sur certaines actions, notamment le numéro 9, la lutte contre le décrochage scolaire. Alors c'est un point important au regard de la situation actuelle, et donc toutes les propositions qui nous seront faites en ce sens seront bien évidemment regardées. Je ne vous cache pas que l'on a été, encore ce matin, avec Alain CHATAUD et Saphir AKKOUCHE, voir une structure qui nous propose un accompagnement complémentaire dans le secteur, et donc on travaille aussi dans ce sens-là.

Autre question : les explications des typologies des associations, nouvelles ou pas, pour pouvoir observer le mouvement en présence. Écoutez, globalement, il y a eu un peu de mouvement, mais tout cela s'est fait en pleine concertation, et tous les documents concernant les associations en question sont disponibles. Je vous invite à aller sur le site officiel des associations où l'ensemble des éléments concernant l'intitulé des associations et leur objet est précisé.

Vous demandez aussi, sur l'action 142, Au fil de l'eau, de quelle action s'agit-il ? Il s'agit des croisières découvertes qui sont faites pour découvrir la biodiversité sur la Marne, donc ce sont des programmes qui existent déjà depuis quelques années en direction des jeunes de 11 à 18 ans. Ce sont des balades qui durent en général une heure et demie - deux heures, avec des explications sur le milieu naturel constitué autour de la Marne.

Autre question : suite à la réponse qui avait été formulée par monsieur RIBEIRO, vous ne souhaitez pas approuver la tarification des balades. Vous estimez qu'elles sont publiques. C'était plus une remarque ; on vous avait déjà répondu sur cet aspect-là en sachant que beaucoup d'autres actions sont aussi des actions qui sont gratuites aujourd'hui.

Vous indiquez que, sur les questions de politique de la ville, vous souhaiteriez que les élus de la minorité aient des retours plus réguliers. Il y a un retour qui se fait une fois par an, et donc vous avez l'ensemble des éléments. Et quand je vois le nombre de questions que vous nous posez, je pense que l'on vous fait les retours nécessaires.

Ensuite vous demandez s'il s'agit bien seulement de prendre acte. Eh bien c'est écrit dans la délibération, on prendra acte et on fera un vote.

Ensuite une question de monsieur LURIER posée en première commission. Monsieur LURIER demande les raisons pour lesquelles le projet visa 94 n'a pas été retenu. Certaines indications laissent entendre que l'ARS finance la majorité du projet, ce qui serait la raison du rejet. Alors visa 94, en fait, a déposé trois dossiers. Il n'y en a un qui n'a pas été retenu : c'est la consultation psychologue, qui ne peut pas être intégrée dans le poste 147. Cela pourrait être réintégré sur un autre sujet, mais l'État n'a pas souhaité effectivement aller dans ce sens-là.

Et ensuite on avait une question de la part de madame CAPORAL qui souhaitait connaître le détail des actions portées. Alors c'est extrêmement long, mais vous les avez dans la délibération, et je vous invite à la regarder de plus près, mais les actions sont orientées sur le secteur éducation pour 5 000 € ; sur la santé avec des éléments qui sont des éléments souvent liés à des droits communs, par exemple sur les ateliers santé-ville, sur l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire, sur les ateliers santé-nutrition, notamment sur le secteur des Mordacs, sur le projet Sport-santé-nutrition sur le secteur du Bois l'Abbé ; sur des projets

aussi de culture artistique avec le Culture bus sur les QPT ; des éléments sur le lien social et la citoyenneté et la participation des habitants, avec le projet Estime-toi, sur le vivre-ensemble avec un travail de fond qui se fait en lien avec le CCAS, les épiceries solidaires, et toute l'action avec les jeunes de l'hôpital de Saint-Maurice ; sur des actions autour du sport santé. J'en ai parlé, mais il apparaît deux fois puisqu'il y en a un qui est dans le lien social, et l'autre qui est dans la partie santé à proprement parler. Toutes les actions dans le secteur éducatif, culturel et de loisirs avec le dispositif lié au PRE ; la prévention et la lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse ; avec un certain nombre d'actions, notamment autour de la cause des violences faites aux femmes, un certain nombre d'ateliers qui sont menés à ce niveau-là ; sur l'emploi, avec l'accompagnement pour des femmes qui sont en recherche d'emploi dans des quartiers en QPV, souvent des femmes qui sont des femmes isolées, et qui peuvent rencontrer des difficultés à avoir un accès à l'emploi et qui méritent d'avoir un accompagnement plus personnalisé ; des actions aussi en matière de travail sur des ateliers de découverte sur des métiers type studio comme on peut l'avoir sur le secteur du Bois l'Abbé, le développement graphique, le côté artistique, avec notamment de la peinture ou de la sculpture ; les chemins de l'emploi pour essayer de faire un accompagnement, un peu en lien avec ce que j'évoquais tout à l'heure sur la situation de la société IDEES à Champigny, qui va promouvoir de l'emploi dans la ville en lien avec les travaux du Grand Paris ; sur le cadre de vie lié au renouvellement urbain, en particulier autour des collèges comme Elsa Triolet, avec les activités en lien notamment avec l'apiculture ; et tous les projets de participation sur l'espace public pour les habitants. Voilà. Comme cela, je vous ai donné l'ensemble des éléments dont vous avez demandé à avoir communication sur les différents thèmes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il y en a eu beaucoup, mais il y en a encore d'autres. »

Mme CAPORAL

« Non, moi je voulais juste vous remercier de les avoir énumérées. Je pensais qu'il s'agissait de demander et d'avoir la communication pour pouvoir les lire, mais si vous nous les avez lues, c'est très bien, je vous en remercie, mais il n'empêche que je veux tout de même les avoir par écrit, c'est plus clair pour moi. »

Monsieur le Maire

« Vous les aurez de toute façon au procès-verbal. »

Mme CAPORAL

« Un tableau comme je l'ai demandé tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous l'avez dans la délibération, moi je suis allé par thème. »

Mme CAPORAL

« Oui, voilà. C'est ce que j'ai demandé tout à l'heure et par écrit. »

M. MAILLER

« Je note que vous avez repris en fait in extenso le compte-rendu de la commission, mais dans ce que vous avez lu, il y avait des choses qui n'avaient pas figuré en question puisque certaines réponses avaient déjà été apportées. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais elles méritent d'être apportées pour l'ensemble du Conseil. »

M. MAILLER

« Oui, oui, tout à fait. Juste pour essayer de vous faire comprendre quelles étaient les

questions que l'on a posées, c'est que sur ces crédits-là, la seule obligation a priori, d'après les textes, c'est qu'il y ait au moins 20% de ces sommes qui soient dédiées pour le développement économique. Le reste, il n'y a aucune obligation de faire, et quand on regarde la répartition telle qu'elle est faite aujourd'hui, cela interroge. Cela interroge parce que cela veut dire que l'on a essentiellement sur le pilier cohésion sociale, et là ce que je demande depuis le début, c'est que lorsque l'on fait des notes, c'est d'expliquer à quoi correspond le pilier cohésion sociale. Quand on regarde celui sur le cadre de vie, il n'y a quasiment rien. Donc, à partir de ce moment-là, la question qui était posée c'est : quelle stratégie la ville met-elle en œuvre pour essayer de rééquilibrer ? Parce que, aujourd'hui, ce qui cause quand même pas mal de soucis dans nos quartiers et dans notre ville d'une manière générale, c'est pas mal aussi le cadre de vie. Donc comment fait-on pour réorienter les associations ? Et la question de l'orientation des associations, elle est quand même clairement posée. Quand on voit le nombre de dossiers qui ont dû être réorientés et qui n'auraient jamais dû être présentés là, vous le disiez vous-même, il y avait des dossiers quelquefois qui pouvaient être incomplets, il y avait des dossiers qui ne relevaient pas de ce dispositif, cela veut dire qu'il y a une problématique à un moment donné, c'est : comment on accompagne les associations pour qu'elles fassent les bonnes demandes au bon moment et au bon financeur et sur les bonnes enveloppes ? C'était cela le fond de ma question. »

Monsieur le Maire

« Les associations sont pleinement accompagnées puisque nous avons un service qui travaille en lien avec elles, et après elles ont aussi des informations à préciser un peu mieux. J'ai en tête une demande sur une feuille : quelqu'un vous écrit qu'il veut faire du soutien scolaire et qu'il nous sollicite pour 40 000 € avec une faute quasiment à chaque ligne, comprenez bien que c'est un peu compliqué d'avancer dans cette direction-là. Donc il y a aussi une exigence qui est portée, et qui est pleinement légitime, par l'État, parce que je rappelle qu'une part importante de ce financement venait de l'État, et donc c'est toute cette discussion qui a cours.

Ce qui nous a été demandé par l'État, pour répondre un peu plus précisément à votre question, et auquel on souscrit pleinement, c'est que compte tenu du contexte qui est celui que nous connaissons actuellement à la suite de cette crise sanitaire qui n'est pas encore achevée, compte tenu de ce contexte économique et social particulièrement difficile, c'est qu'effectivement l'effort soit un peu plus porté sur l'emploi, et en particulier dans ces quartiers. Moi je pense qu'on ne peut qu'y souscrire. Je me méfie toujours des sujets du cadre de vie. Vous voyez quelles sont les enveloppes budgétaires dont on parle. Je crois que ce ne sont pas des enveloppes qui changeront considérablement le cadre de vie. On est sur d'autres sujets. On a parlé tout à l'heure du Bois l'Abbé ; pour changer le cadre de vie au Bois l'Abbé, si l'on fait une rénovation urbaine à plusieurs dizaines ou centaines de millions d'euros, vous vous rendez compte qu'on est bien loin des 785 000 € que nous évoquions dans le cadre de cette délibération. Et, par ailleurs, je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que, dans le cadre par exemple de l'exonération de TFPB, les bailleurs pourraient faire à bon compte les améliorations de leur patrimoine qu'ils doivent à leurs locataires et que, justement, l'exonération de TFPB, elle est là pour accompagner des politiques que nous fléchons et que nous déterminons. Je vous en prie. »

M. MAILLER

« Oui je voudrais juste compléter. En fait, l'exemple que je prenais sur la question du tri des déchets, c'était justement dans les stratégies d'accompagner les associations, peut-être même d'aller les chercher, d'aller les solliciter peut-être. Je suis d'accord avec vous : vu le montant de l'enveloppe, ce n'est pas ce qui va modifier le cadre de vie d'une manière énorme, significative. Mais le fait simplement de se dire que des associations pourraient bénéficier de financements pour pouvoir mettre en place par exemple ou gérer des jardins

partagés, pour pouvoir faire de la végétalisation, pouvoir faire des projets autour notamment de la transition écologique et du développement durable... Peut-être que c'est aussi à nous, en tant que collectivités publiques, d'essayer d'aiguiller un petit peu, de ne pas tout mettre sur la cohésion sociale parce que la différence entre les deux, il y en a un, si je me souviens bien, on est à peu près à 20 400 €, pardon 28 000 €, et le reste on est à 560 000. Alors il y a quand même un sacré déséquilibre, et je pense aussi que le cadre de vie, si on peut l'améliorer petit à petit, cela peut être par exemple avec le Street Art que l'on voit se développer dans notre ville, et à juste titre, et je dirais que c'est une bonne chose. C'est peut-être à nous aussi, en tant que collectivité publique, d'impulser et d'essayer d'aller chercher les associations en orientant un petit peu pour que l'équilibre se fasse, pas forcément que ce soit du 50-50, mais peut-être d'éviter que, sur le cadre de vie, il y ait si peu mis, sur le total de l'enveloppe. »

Monsieur le Maire

« J'entends votre proposition, mais simplement je me permettrai de vous citer. Vous avez dit que l'on avait de plus en plus de monde qui se présentait au CCAS ou dans les épiceries solidaires. Aujourd'hui, ce dont les gens ont besoin, avant que l'on améliore le cadre de vie, c'est surtout de retrouver une activité professionnelle pour retrouver un niveau de revenu. Je crois que la priorité elle est là ; cela ne m'empêchera pas de travailler sur les questions de cadre de vie, mais l'urgence aujourd'hui, elle est sociale, elle est économique, et c'est donc la priorité qui a été déterminée entre l'État et la collectivité pour avancer dans ce sens-là, et que l'on retrouve dans les traductions de ce crédit qui sont portées à votre approbation. Madame LE LAGADEC ».

Mme LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Simplement une petite remarque pour regretter très fortement que, vous le disiez à la minute « dans la période que nous connaissons, avec la crise que nous traversons », l'État et la ville de Champigny n'aient pas jugé bon (puisque c'était le 18 mars 2021 donc la réunion de pilotage, en effet le bilan n'arrive qu'aujourd'hui), donc qu'ils n'aient pas jugé bon d'accepter le projet de Visa 94. Apparemment, il y a même deux projets de Visa 94 qui ont été retoqués, dont un qui était notamment sur la mise en œuvre du contrat local de santé mentale, avec donc la création d'une consultation d'un psychologue, psychothérapeute. On le sait : globalement, on sort quand même très impactés, psychologiquement parlant, de ces différents confinements. Les jeunes sont particulièrement touchés par leurs cadres de vie qui ont complètement explosé. Le cadre scolaire a explosé, le cadre sportif, culturel, etc. etc. Donc, dans cette période, j'avoue que je ne comprends pas du tout cette position et je m'étonne un petit peu que cela passe comme cela : l'État ne veut pas, ce n'est pas grave, continuons comme cela... Voilà. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas « continuons comme cela ». Il y a des arbitrages qui ont été rendus dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, et donc la position de l'État a été celle-ci et on a effectivement souhaité renforcer surtout l'aspect que je viens de développer. S'il n'y a pas d'autres remarques, on va prendre acte de cette proposition de programme et donc voter afin d'approuver cette répartition. Vous m'autorisez donc à procéder au versement des subventions dans le cadre de cette délibération : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? »

Mme LE LAGADEC

« C'est une prise d'acte ? »

Monsieur le Maire

Il y a deux points. Il y a la prise d'acte du rapport et il y a l'autorisation. Point numéro 7,

Michel DUVAUDIER. »

Mme LE LAGADEC

« Est-ce qu'on pourrait revoter parce que je pense que mes collègues ne savaient pas qu'il fallait voter. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

11 abstentions dont 3 procurations : Mme CAPORAL, M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. TITOV, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily.

DE PRENDRE ACTE du programme d'actions 2021 du Contrat de ville selon le tableau de financements, acté lors du comité de pilotage du 18 mars 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs, notamment l'Agence nationale de cohésion des territoires et le Conseil départemental, à poursuivre les négociations avec ces derniers et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

7) Marchés aux comestibles - Approbation de l'avenant n°6 à la concession de service public portant adaptation du montant de redevance contractuelle pour l'année 2020 en raison du confinement généralisé du printemps 2020 :

M. DUVAUDIER

« Bonsoir, il va s'agir d'approuver l'avenant numéro 6. C'est la concession de service public portant adaptation du montant de redevance contractuelle pour l'année 2020 en raison du confinement généralisé du printemps 2020. Le concessionnaire, en fonction de cette situation contractuelle et aussi de la possibilité législative qui lui est apportée par l'ordonnance du 20 mars 2020, nous a fait une proposition de diminution des montants versés, que l'on a acceptée évidemment, en fonction de la pandémie et du manque à gagner certain qu'il avait eu avec, par exemple, l'empêchement d'exposer des volants pendant toute cette période sur les marchés de Champigny. Donc au niveau montant, le montant prévu normalement était de 115 150 €, et il a été ramené à 93 005 €. »

M. MAILLER

« Alors juste peut-être, monsieur DUVAUDIER parlait de négociations : quel a été le mode de calcul, la manière dont cette réduction a été calculée ? »

M. DUVAUDIER

« Il a pris tout simplement le calcul de ce qu'il a eu comme défaillances du fait de la pandémie. Défaillances, ce n'est pas le bon terme, de tous les gens qu'il n'a pas pu installer. Donc il a fait le prorata ; il nous a fait une proposition haute et une proposition basse. Finalement, on a, d'un commun accord, accepté la proposition basse qui nous paraissait quand même la plus judicieuse. »

M. MAILLER

« Deuxième question : est-ce que l'on pourrait connaître la date et l'avis de la commission de délégation de service public puisque, dans le projet de délibération, c'est la seule date qui n'est pas mentionnée ? »

M. DUVAUDIER

« Très franchement, je vous la communiquerai parce que je ne l'ai pas, mais je crois que vous

deviez y assister. Vous n'y assistiez pas justement, il me semble bien. Ni vous, ni votre suppléant, me souvient-il. On vous confirmera tout ça.

Les avis des commissions

Juste une précision, cette décision a reçu un avis favorable à l'unanimité de toutes les commissions. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) l'avenant n°6, portant adaptation du montant de redevance contractuelle pour l'année 2020 à hauteur de 93 005,90€ relatif à la délégation de service public des marchés aux comestibles en raison du confinement généralisé du printemps 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

8) Opération « 39-43 rue Alexandre Fourny » :

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues bonjour. Il s'agit de l'opération au 39-43 rue Alexandre Fourny. Par courrier en date du 7 février 2018, la société anonyme HLM SEQENS a sollicité la commune pour une garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total maximum de 15 430 256 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, visant à financer l'acquisition à des fins de 126 logements locatifs sociaux pour l'opération située au 39-43 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne. Comment se présente cette opération ? C'est une opération inter conventions réalisée en programme mixte sur l'ancien terrain de stockage de matériaux d'une superficie de 11 427 mètres carrés occupés par la SADE. Il s'agit d'une opération mixte de 304 logements répartis entre un programme de 120 logements en accession, un programme de 50 logements locatifs à loyer intermédiaire, une résidence intergénérationnelle de 126 logements et locaux éducatifs sociaux, deux locaux d'activité. La résidence de 126 logements sociaux sera composée de 16 logements destinés prioritairement aux personnes âgées, 58 logements réservés en priorité aux jeunes actifs, 52 logements sociaux familiaux. L'aménagement de ce secteur de la commune va nécessiter de prévoir des classes supplémentaires dans les groupes scolaires du secteur ainsi que des travaux de réfection de voiries pour répondre aux besoins générés notamment par les futurs habitants. Aussi il a été convenu que l'opérateur apporterait une contribution financière à la commune pour la réalisation de ces travaux d'aménagement. Ainsi le programme a fait l'objet d'une convention de projet d'un montant de 800 000 € à la charge de l'opérateur. Le coût de l'opération est de 21 776 765 € TTC, soit 172 829 € par logement. En échange de sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, la ville va bénéficier d'un contingent de 20 % de logements, soit 25 logements. Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie communale à hauteur de 100 % pour le prêt ci-dessus visé, d'approuver le projet de convention de réservation de logements à intervenir entre la commune et la société de HLM SEQENS en contrepartie de la garantie d'emprunt visant à financer l'acquisition des 126 logements locatifs sociaux au 39-43 rue Alexandre Fourny, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune, la convention de réservation des logements à intervenir entre la ville et la société d'HLM SEQENS.

Les avis des commissions

Cette délibération a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la première et la deuxième commission. »

D'ACCORDER (à l'unanimité des suffrages exprimés) sa garantie communale à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total maximum de de 15 430 256,00 euros souscrit par la SA d'HLM SEQENS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt suivantes :

Contrat de prêt n° 116433 d'un montant maximum de quinze millions quatre-cent-trente mille deux-cent-cinquante-six euros (15 430 256,00 euros) constitué de trois lignes du prêt :

- PLS PLSDD 2017, d'un montant de deux millions sept-cent-cinquante-huit mille quatre-vingt-treize euros (2 758 093,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de six millions neuf-cent-dix-sept mille vingt euros (6 917 020,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinq millions sept-cent-cinquante-cinq mille cent-quarante-trois euros (5 755 143,00 euros).

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Ce prêt est destiné à financer le programme d'acquisition en VEFA de 126 logements locatifs sociaux, aux 39-43 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne.

Le montant de chaque ligne de prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque ligne de prêt.

D'ACCORDER la garantie communale pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM SEQENS sise immeuble BE Issy 14 Boulevard Garibaldi 59, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

DE S'ENGAGER, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DE S'ENGAGER pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

D'APPROUVER le projet de convention de réservation du contingent communal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre la SA d'HLM SEQENS et la Commune de Champigny-sur-Marne.

9) Opération Gabriel Péri – Convention de réservation du contingent communal :

M. NGANDÉ »

« Pour le point 9, il s'agit de l'opération Gabriel Péri. C'est une convention de réservation du

contingent communal. Afin que la société HLM IDF Habitat puisse financer l'opération Gabriel Péri, cette opération d'acquisition de logements des quartiers sociaux, la commune de Champigny-sur-Marne a, par une délibération du 22 mai 2019, participé au financement de l'opération d'acquisition en deux temps, pour le financement à hauteur de 180 000 €, et garanti à hauteur de 100 % un prêt composé de 6 lignes pour un montant total de 5 615 479 €. Pour rappel les aides de la commune en faveur de la rénovation des logements sociaux et des constructions neuves sont issus de l'excédent de reventes à l'OPH. Comment se présente cette opération ? On sait que l'aide municipale sert à financer l'opération d'acquisition par la société HLM IDF Habitat de 44 logements locatifs sociaux au sein du programme Gabriel Péri sis au 106-114 boulevard de Stalingrad et 69-71 boulevard Gabriel Péri réalisé par le promoteur Pierreval. Le terrain d'assiette du projet est adjacent au groupe scolaire Simone Veil. Pierreval a obtenu un permis de construire en mai 2018 pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 143 logements qui se répartissent ainsi : 44 logements locatifs sociaux, 99 logements en accession, une cour de 247 mètres carrés située au rez-de-chaussée du bâtiment A. Le coût de l'opération est de 9 036 298 €, soit 205 386 € par logement. En échange de l'apport concernant le contingent communal, pour cette opération, en échange de la garantie communale de l'emprunt à hauteur de 100 %, la commune bénéficiera d'un contingent de 20 % de logements, soit 9 logements. En contrepartie de la participation de la commune à la surcharge foncière, la société de HLM IDF Habitat s'engage à réserver 3 logements pour le contingent communal, soit donc un total de 12 logements. Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de réservation de logements intervenu entre la commune et la société de HLM IDF Habitat en contrepartie de l'aide municipale et de la garantie d'emprunt visant à financer l'acquisition de 44 logements locatifs sociaux au sein du programme Gabriel Péri, d'autoriser Monsieur le Maire et l'adjoint au maire délégué à l'habitat à signer, au nom de la commune, la convention de réservation de logement à intervenir entre la ville et IDF Habitat. Monsieur le Maire et Mme CAPORAL, du Conseil d'administration de la SCIC IDF Habitat, ne participent pas au vote.

Les avis des commissions

L'opération a reçu un avis favorable de toutes les commissions, la première et la deuxième commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on va procéder au vote : qui est pour ? Abstentions ? Donc je note que madame CAPORAL et moi-même ne participons pas au vote. Point numéro 10, l'opération des Peupliers. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le projet de convention de réservation du contingent communal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre la SCIC d'HLM IDF HABITAT et la Commune de Champigny-sur-Marne.

Monsieur le Maire et Mme Chrysis CAPORAL, membres du Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, ne participent pas au vote.

10) Opération « Peupliers » - Convention de réservation du contingent communal :

M. NGANDÉ

« L'opération des Peupliers est une convention de réservation du contingent communal. Le 5

février 2020, le Conseil municipal a approuvé l'attribution à VALOPHIS HABITAT d'une aide municipale d'un montant de 1 322 250 € servant à financer l'opération de réhabilitation de 80 logements locatifs sociaux de la cité des Peupliers sise 1227, avenue Maurice Thorez. Pour rappel, les aides de la commune en faveur de la rénovation des logements sociaux et de la construction neuve sont issus des excédents de revente à l'OPH. Concernant cette opération, la cité des Peupliers, construite en 1971, est composée de 80 logements répartis sur deux bâtiments. La résidence s'inscrit dans le périmètre du projet de renouvellement des Mordacs dont la convention a été signée en 2006. Il est apparu nécessaire de procéder à une intervention physique lourde sur les bâtiments et de résidentialiser la cité. Les études menées par VALOPHIS HABITAT ont abouti à la nécessité de programmer une opération de réhabilitation thermique accompagnée d'une installation d'ascenseurs, des travaux d'aménagement des espaces extérieurs, des parties privatives et la création de 16 logements supplémentaires. Concernant le contingent communal de cette opération, en contrepartie de la participation financière de la commune, le contingent communal s'élèvera à 8 logements. Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de réservation de logements intervenu entre la commune et VALOPHIS HABITAT en contrepartie de l'aide municipale visant à financer la réhabilitation du programme de logements locatifs sociaux de la cité des Peupliers sise au 1227, avenue Maurice Thorez, d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer, au nom de la commune, la convention de réservation de logements.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de toutes les commissions concernées, c'est-à-dire la première et la deuxième. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, bonjour. Pour des raisons de mandat, je ne souhaite pas prendre part au vote. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas compris : vous ne souhaitez pas prendre part au vote. Vous avez expliqué pourquoi. Je n'ai pas entendu le début de votre phrase. Est-ce que vous pouvez répéter votre phrase ? »

Mme ADOMO

« Pour des raisons de mandat. »

Monsieur le Maire

« D'accord, très bien. Ce sera noté au PV, pas de souci. Je crois que c'est une bonne opération sur cette résidence. Il y avait besoin effectivement de faire une véritable réhabilitation, et donc la ville accompagne cette opération qui va permettre de modifier les entrées de cette résidence sur les différentes cages d'escalier, d'avoir une vision un peu différente pour les locataires qui vivent dans cet immeuble. Je me félicite aussi qu'à la suite de mon intervention, contrairement à ce que j'ai pu entendre ou lire, le Conseil régional d'Île-de-France participe au financement de cette opération puisqu'on est sur une amélioration et une rénovation de cette résidence, et que nous allons aussi avoir quelques appartements complémentaires dans le cadre de cette rénovation globale et qui permettra aussi d'avoir, et ce sera un vrai bienfait pour les personnes qui résident là, la mise en place d'ascenseurs parce que l'on a des personnes qui sont un peu âgées dans cette résidence et qui pourront avoir un ascenseur. Parce que, quand on est au 4^e et que l'on revient avec les courses ou une poussette, ce n'est pas toujours évident pour tout le monde. Donc je vous propose de passer

au vote : qui est pour ? »

Mme ADOMO

« Pour Sylvain SOLARO. »

Monsieur le Maire

« Vous votez pour Sylvain SOLARO, mais pas pour vous, c'est bien noté. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le projet de convention de réservation du contingent communal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de réservation du contingent communal intervenant entre VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL-DE-MARNE et la Commune de Champigny-sur-Marne.

Madame ADOMO ne prends pas part au vote pour raison de mandat.

11) Cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial portant sur le local sis 40, rue Albert Thomas :

M. DUVAUDIER

« Il va s'agir d'approuver le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial portant sur le local sis 40, rue Albert Thomas. Le droit au bail est devenu la propriété de la mairie le 20 mai 2020. Il a été permis dans le cadre du Crac. On n'a pas effectivement fait intervenir la SPL parce qu'il n'y avait pas les murs. La SPL a juste été un conseil gracieux en nous conseillant fortement d'acheter cet endroit qui est tout de même un endroit important du centre-ville, et ainsi échapper à différentes activités qui allaient d'une épicerie (alors qu'il y a déjà Franprix et une autre épicerie qui s'est créée, comme vous le savez, dans la même rue). Donc on a décidé de se porter acquéreur de ce droit au bail, un peu comme on le fait, je vous l'ai dit, dans le cadre de la SPL de pouvoir recéder ce droit au bail dès que l'on aura trouvé un candidat porteur de projet qui convienne à l'image que l'on veut donner au commerce de la ville, c'est-à-dire en « éliminant » entre guillemets un certain nombre d'activités que vous trouvez dans la délibération, qui vont de l'agence immobilière en passant par des points phone ou de la restauration rapide. On a donc fait ce choix. Ce choix, il a un coût. Aujourd'hui, on va donc examiner toutes les candidatures, et elles sont nombreuses, qui sont arrivées au service économique de la ville. Donc vous avez, pour rappel, et pour ce faire, il faut donc que vous preniez connaissance des éléments du bail, vous les avez aussi. Vous avez le montant annuel du loyer, vous avez la durée du bail, le montant du dépôt de garantie, le montant des provisions et vous avez le montant du prix de vente qui est de 40 545 €. C'est ce que la ville doit récupérer puisque, bien sûr, on n'est pas habilités ni à perdre de l'argent ni à faire un bénéfice. Donc c'est le prix que l'on a fixé, et ce prix d'acquisition est majoré des frais. Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions. »

M. DUVAUDIER

« Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de toutes les commissions concernées.

Monsieur LURIER nous avait posé une question, d'ailleurs que j'ai un peu de mal à

comprendre. Peut-être qu'elle a été mal reportée. Je vous la rappelle, monsieur LURIER. Vous me dites que certains commerces restent écartés et que l'implantation qui a motivé le prix du bail commercial par la ville n'est pas écarté. Pardonnez-moi, mais quelle question vouliez-vous poser, plus précisément ? »

M. LURIER

« La question précisément, c'était que l'acquisition du bail avait été réalisée pour, entre guillemets, empêcher l'installation, ne pas favoriser l'implantation d'un commerce d'épicerie ou débit de boisson. Or, dans la liste qui est proposée dans la note qui accompagne, cette activité-là n'est pas reprise dans les activités écartées. C'était cela l'objet de la question. »

M. DUVAUDIER

« D'accord. On en a écarté un certain nombre. Elles ne sont pas toutes citées. Je peux même vous dire que l'on a écarté une laverie automatique, un magasin de vêtements, je crois aussi, mais on a vraiment envie que ce soit très clairement un commerce de bouche qui vienne s'y installer, et dans tous les candidats qui vont être retenus, on a déjà au moins cinq ou six commerces de bouche particulièrement intéressants. »

Mme ADOMO

« Ce que vous avez oublié entre guillemets dans cette délibération, c'est que cette décision de préempter a été prise par la municipalité précédente, ce qui signifie qu'elle se préoccupait déjà de pouvoir diversifier les commerces en centre-ville. »

M. DUVAUDIER

« Oui, mais on n'a pas non plus à revenir sur le passé pour tout critiquer. Vous savez bien que ce n'est pas ma façon d'être, et puis ce n'est pas la façon d'être de mes camarades non plus, mes collègues. Mais on peut revenir encore plus loin, si on veut faire de l'histoire, puisque cela vient de la loi Dutreil, qui est une loi de quelqu'un qui est un peu plus proche de nous. Après, vous avez eu, je crois que c'est monsieur LE GUILLOU, qui a mis en place ce périmètre de sauvegarde. Après, vous, vous l'avez continué avec monsieur SOLARO, tout est parfait, nous, on continue et on a une vue de notre commerce et de la ville, je sais que l'on en a discuté, je ne crois pas que l'on ait beaucoup de différence tous les deux sur ce sujet-là. »

Monsieur le Maire

« Juste peut-être pour préciser. Après, je crois qu'il y avait une question aussi de madame CAPORAL, mais Michel DUVAUDIER a raison de rappeler que c'est la loi Dutreil et que, quand nous étions déjà dans ce mandat-là, dans l'opposition, en 2008-2014, lorsqu'on vous l'avait proposé à l'époque, l'équipe d'alors l'avait refusé. Vous avez dit que ce n'était pas un bon dispositif parce que c'était une proposition qui émanait de la droite, et puis après, fort heureusement, grâce à un adjoint qui s'est mobilisé, Patrick LE GUILLOU en l'occurrence, effectivement, vous avez trouvé que c'était un dispositif qui avait quand même du sens compte tenu de la situation du commerce de Champigny. Au fond, on s'y retrouve. On ne souhaite tous qu'une seule chose, c'est qu'il y ait une diversité du commerce en centre-ville, comme sur l'ensemble de la ville, même si pour certains quartiers, c'est plus compliqué que d'autres. Et donc c'est bien ce qui fera le centre-ville d'avoir cette diversité commerciale, qui est fortement appréciée, et l'ouverture déjà des nouveaux commerces que nous avons choisis rencontre un vif succès, et donc je crois que l'on ne peut tous que s'en féliciter. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« En fait, vous avez presque répondu à ma question : c'était pour savoir quel type de commerce, vous allez privilégier. Effectivement, je pense que les dispositifs législatifs ont

changé entre la mandature 2008-2014 et 2014-2020. Tout cela dans le sens de la rénovation du centre-ville, cela tombe très bien. Mais vous avez très bien répondu, si vous avez d'autres précisions quant au type de commerce de bouche, ce serait... »

M. DUVAUDIER

« Je n'ai pas de précisions pour l'instant, parce que vous savez bien que c'est un appel à projets, mais sans déflorer les candidats, il y a un fleuriste, un boucher, plutôt un traiteur, et un crémier. Je crois qu'il y avait une épicerie mais ça, du coup, vous comprendrez qu'on a renoncé. Enfin les trois principaux, ceux qui, pour l'instant, me paraissent le plus important, c'est un fleuriste, un traiteur et puis un crémier. Donc voilà aujourd'hui sur quoi on travaille. Après c'est vrai que le secteur de sauvegarde, eh bien il est ce qu'il est. Aujourd'hui on se pose des questions parce qu'il faut savoir que, par exemple, le CRAC, on ne pourra pas en faire un nouveau. Ça, ce n'est plus possible, par contre on peut peut-être modifier, on est en train de travailler là-dessus, pour éventuellement l'étendre. Parce que, comme vous pouvez le voir et vous le constatez comme nous, parfois on en est même très désolés, en centres commerciaux, sans qu'on ait la main, c'est la liberté d'entreprendre. On ne va pas être contre, mais c'est vrai que pour l'image de la ville, pour le bénéfice des Campinois, il serait bien que, de temps en temps, on ait un peu plus de choix. Bien sûr on ne préemptera pas tous les fonds de commerce ; financièrement, c'est absolument impossible, mais l'avantage du périmètre de sauvegarde, et vous le savez bien, cela nous permet d'être au courant de toutes les mutations de fonds de commerces, de baux commerciaux, et cela, c'est quand même particulièrement intéressant, parce que cela nous permet d'intervenir en amont. Je peux vous citer un seul exemple : sans aucun de nos accords, un fleuriste s'est installé à la Fourchette. Après, il est venu nous voir, on le soutient, et c'est vraiment une bénédiction. Mais d'un autre côté, il y a d'autres commerces peut-être un peu plus douteux qui se sont installés et pour lesquels on n'a pas pu intervenir ; et là, je crois qu'il faut effectivement que l'on travaille tous dans ce domaine, et que l'on essaie de modifier au maximum cette activité commerciale pour qu'elle change. Et ce n'est pas seulement dans le centre-ville... C'est pareil boulevard de Stalingrad, c'est pareil sur les grands axes où l'on voit parfois fleurir nombre d'épiciers, je n'ai rien contre les épiciers, mais au bout d'un certain nombre, on peut commencer à se poser des questions. Et est-ce que c'est vraiment ce dont on a besoin dans certains quartiers ? Est-ce qu'on a besoin de les multiplier ? Il y a un tas de questions que l'on peut se poser, on se les pose, et on va avancer dans ce sens. »

Monsieur le Maire

« Il y a certaines épiceries qui deviennent parfois des mini épiceries, un peu débit de boissons. Là, cela nous pose de vraies difficultés. On travaille dessus aussi donc. Il y a une intervention de monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, prenez des notes s'il vous plaît parce que je voudrais tout à fait louer la qualité de la note qui a été présentée parce que je n'ai aucune question à poser sur ce point particulièrement technique, et elle met tout en avant, c'est-à-dire à la fois les éléments qui sont importants et qui permettent de prendre une décision éclairée. Deuxième satisfecit que vous pourrez noter également : je trouve particulièrement intéressant, puisque vous l'avez compris, la notion d'appel à projets, y compris pour la question de cession de biens communaux. Vous avez choisi cette modalité qui nous convient parfaitement. Après, pour aller encore au-delà dans la perfection, j'ai plusieurs questions, notamment sur le choix définitif : est-ce que ce sera une commission ou un petit comité ? Parce que je pense qu'en termes de transparence, cela mériterait qu'aussi l'opposition puisse s'associer à la décision. Comme cela, elle sera partagée et elle ne sera pas que la décision de la municipalité. Et en même temps, alors peut-être pas sur ce projet-là, est-ce que, éventuellement, vous envisagez notamment, pour peut-être permettre l'implantation de certaines activités, de moduler les

loyers éventuellement que l'on pourrait être amenés à percevoir ou en tout cas les redevances qu'on leur demanderait ? Je pense notamment lorsqu'il s'agirait soit d'activités que l'on pourrait identifier comme étant des activités qui ont quelques difficultés à pouvoir s'implanter, en faisant peut-être des loyers progressifs au fur et à mesure de la nouvelle disposition du bien, éventuellement aussi peut-être favoriser l'implantation de jeunes commerçants. Dans le *Champigny notre ville*, dans la précédente mandature comme dans la nouvelle, on met en avant notamment un de nos jeunes chocolatiers. C'est à eux que je pense, et je pense que, pour un début d'activité, si l'on peut moduler les aspects financiers, cela ne pourrait que parfaire la délibération que vous nous proposez de prendre aujourd'hui. »

M. DUVAUDIER

« Alors ça, monsieur MAILLER, c'est surtout dans les préemptions de la SPL que c'est possible, parce que l'on préempte des murs, et là, on fait ce que l'on veut. Enfin on fait ce que l'on veut... On adapte systématiquement un loyer progressif, et surtout pas de reprise de droit au bail, et ça c'est un des problèmes que l'on essaie de résoudre ; c'est que l'on a beaucoup de jeunes, je peux vous en citer plein d'autres que notre ami chocolatier, qui voudraient bien s'installer, mais, malheureusement, le manque de locaux sous cette forme-là est criant. Par exemple, dans le cas de ce fonds de commerce du 40, on ne pourra pas moduler parce que le bail est déjà signé, et on va recéder le bail, et cela veut dire que le porteur de projet va être obligé entre guillemets, va payer le propriétaire. Aujourd'hui, il faut savoir que depuis le temps que l'on en parle, ces deux portes, cela nous coûte quand même 1 400 € par mois. C'est le montant du bail, et là, on va avoir des difficultés. Mais j'entends, et on essaie aussi de trouver des accords avec les propriétaires : on leur demande d'être patients, si possible de ne pas avoir trop d'exigences quand ils louent un fonds de commerce. Pour cela, il faut qu'on en soit bien sûr avisés, d'où mon idée, tout à l'heure, d'étendre le secteur de sauvegarde. L'idée, c'est de faire comprendre aux propriétaires qu'il vaut peut-être mieux qu'on les aide à choisir un bon locataire, un bon locataire qui payera de façon pérenne plutôt que quelqu'un qui va payer tout de suite et très vite, mais qui va avoir du mal à tenir dans le temps. Voilà le but de la démarche. On y travaille. J'espère qu'on ira le plus loin possible dans cette démarche, ce n'est pas toujours simple. C'est vrai, vous avez raison, on tient effectivement à tous ces jeunes, ces jeunes restaurateurs par exemple qui, pourtant, sortent de l'école de Thierry Marx, ont des références... Eh bien, malheureusement, ils n'ont pas les fonds pour créer leur entreprise, donc on attend toujours des opportunités pour les installer, et eux aussi ils ont été porteurs de projets, ils n'ont pas été retenus pour des raisons diverses et variées. Et très clairement, dans ce cas-là, on ne va pas parler que de cela ce soir, mais dans ce cas-là, c'est parce que c'était, pour moi et pour d'autres, les envoyer à leur perte de les installer par exemple à l'ancien Pacha, parce que vous voyez de la restauration entre guillemets rapide, même si elle est d'excellente qualité, c'était la noyer dans un environnement qui, déjà, ne nous convient pas et qui n'allait pas leur permettre franchement d'évoluer. Et c'est pour cela que l'on a fait un autre choix. C'est juste une précision puisque vous voulez que l'on en parle, et je pense que j'ai répondu à vos questions pour ce soir.

M. MAILLER

« Le choix. »

M. DUVAUDIER

« Le choix, il va être fait par une commission. On n'a pas encore décidé, mais moi, je n'ai pas d'obstacle majeur à ce que vous y participiez, à ce que l'un de vous y participe. »

Monsieur le Maire

« Juste quand même pour préciser qu'après avoir fait un satisfecit sans questions, on a eu trois questions, monsieur MAILLER.

On ne se refait pas. C'est viscéral, on l'avait bien compris. Il faut dire quand même que l'on est très attentifs sur cette question parce que l'on a bien compris quelle était l'attente des Campinois, et que l'on ne pourra pas le faire pour tous les Campinois en tout cas s'ils ont envie d'investir dans la ville, mais on essaiera de le faire le plus possible. Je vous indique qu'il y a un nouveau caviste qui s'est installé, un caviste indépendant qui habite à Champigny, un jeune Campinois qui a décidé d'investir dans sa ville. Concernant le chocolatier dont vous parlez que nous connaissons tous, c'est plus compliqué. Le chocolat, ça ne se vend pas de la même façon toute l'année. Donc on est en train d'étudier aussi, avec Michel DUVAUDIER, la mise en place d'un processus de boutiques éphémères en lien avec la CCI et la Chambre de l'artisanat, et donc vous verrez qu'il y aura des projets qui seront tout à fait intéressants, qui seront menés en la matière. Concernant le choix, je ne suis pas très partisan sur ce type de démarche du RIC ou d'autres démarches que vous voulez un peu toujours prôner, comme vous avez voulu le faire d'ailleurs dans le cadre du centre-ville. Je crois qu'il faut aussi assumer à un moment les choix que nous portons. Bien. Je vais vous proposer de passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Point numéro 12, Geneviève CARPE. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial portant sur un local sis 40 rue Albert Thomas à Champigny-sur-Marne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer un appel à candidatures en vue de trouver un repreneur.

12) Convention relative à la participation financière du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de l'acquisition et du remplacement d'équipement médical du centre municipal de santé Maurice Ténine :

Mme CARPE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous, donc il s'agit de la convention relative à la participation financière du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de l'acquisition et du remplacement d'équipement médical du Centre municipal de Santé Maurice Ténine. Depuis 1946, la commune de Champigny possède deux centres municipaux de santé et ces centres permettent l'accès aux soins de proximité à la population campinoise. Afin de poursuivre son activité médicale et dentaire, la commune de Champigny-sur-Marne réalise chaque année des travaux d'aménagement et d'équipement dans ces centres de santé. Le Conseil régional d'Île-de-France offre la possibilité aux collectivités locales de bénéficier d'aides à l'investissement, ce qui représente jusqu'à 50 % du budget prévisionnel total, dans la limite de 100 000 € hors-taxe par opération. Donc en septembre 2020, la direction de la santé a transmis au Conseil régional d'Île-de-France un dossier de demande de subventions pour la réalisation de divers investissements au centre municipal de santé Maurice Ténine. Pour ce dossier, il s'agit du remplacement de l'échographe et du système de reprographie du service radiologie. Le coût total de cette opération est estimé à 85 250 €, toutes taxes comprises. Par une délibération datée du 21 janvier 2021, le Conseil régional d'Île-de-France a décidé de verser à la commune une subvention à hauteur de 42 625 € TTC, soit 50 % du coût d'acquisition de l'échographe et du système de reprographie précités. L'attribution de ces subventions a été notifiée le 5 février 2021, accompagnée d'une convention d'objectifs qui précise les obligations réciproques entre le Conseil régional d'Île-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne. Les recettes en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice concerné. Donc au regard de ces éléments. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document tant administratif que

financier dans l'exécution de cette délibération.

Les avis des commissions

Avis favorable des commissions concernées sans questions, mais juste une précision à apporter à Madame MASMOUDI-LAJNEF concernant la demande du devenir de l'ancien équipement. J'ai précisé en effet que l'on avait eu un accord avec la société qui a voulu reprendre le matériel, ce qui nous a permis d'avoir à moindre coût sur la totalité de l'échographe et du reprographe qui s'élevait à plus de 100 000 €, donc on a réussi à avoir un moindre coût de 85 250 €, toutes taxes comprises.

M. TITOV

« Oui, chers collègues, Monsieur le Maire. Apparemment, c'est une aide de la Région. Vous avez cité aussi, sur un autre plan, un immeuble qui va être rénové grâce à la Région. Forcément, c'est bien pour la ville, pour les habitants, pour les utilisateurs, mais on peut trouver aussi que cela tombe bien, juste un mois avant les élections régionales. Le calendrier au niveau politique... Du coup, quand j'ai vu cela, forcément c'est bien pour la ville, pour tout le monde, et donc quand vous disiez l'autre fois que le président du Conseil général, il prend une décision écologique juste avant les élections, eh bien voilà, j'ai pensé à cela. C'est une remarque. Il ne faut pas voir cela comme une critique, mais je trouve que cela tombe bien, même si c'est bien pour beaucoup de monde. Merci. »

Mme CARPE

« C'est chaque année. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je ne sais pas ce que l'on peut penser... Vous avez parfois des prises de position particulièrement surprenantes, monsieur TITOV. Mais bon, cela vous appartient, même quand elles dérapent de façon peu compréhensible. Simplement le dossier a été monté en septembre, cela a été rappelé, et donc il y a un délai de traitement ; aujourd'hui, cela arrive. D'ailleurs on n'en fera pas un écho particulier, même si c'est pour un sujet, l'échographe, mais voilà... Simplement on essaie d'obtenir le maximum de financements, comme je vous l'ai indiqué dans le cadre du débat des orientations budgétaires, de façon systématique aujourd'hui, et c'est d'ailleurs pour cela que l'on a créé un poste de chargé de recettes, pour qu'on aille chercher le maximum de financements à l'extérieur de la ville pour faire en sorte que le reste à charge puisse être le plus faible possible. Donc n'y voyez aucune autre intention que celle-ci. Bien je vais vous proposer de passer au vote : qui est favorable ? Abstentions ? Refus de vote ? Il n'y en a pas, donc cette délibération est adoptée. Point numéro 13, Alain CHATAUD. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) les termes de la convention d'objectifs entre le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Commune de Champigny-sur-Marne.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, à signer ladite convention et tout document tant administratif que financier tendant à l'exécution de cette délibération.

DE PRECISER que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

13) Déclaration d'intention et de volonté expresses de résilier de façon anticipée, à compter du 1^{er} janvier 2022, la « convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique en régie mutualisée de

production culinaire » entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) :

M. CHATAUD

« Merci, Monsieur le Maire. Déclaration d'intention et de volonté expresses de résilier de façon anticipée, à compter du 1^{er} janvier 2022, la « convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondée sur la gestion publique en régie mutualisée de production culinaire » entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO). La convention liant la commune au SIRESCO a été approuvée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2013 et signée le 7 novembre 2013. L'article 32 stipule que la convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de 2013, et qu'elle est renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder dix ans. La commune est donc liée à cette convention jusqu'au 31 décembre 2023. La commune de Champigny-sur-Marne veut mettre aujourd'hui un terme de façon anticipée à cette convention. Aussi, en application des stipulations de l'article 33 de cette même convention, la commune de Champigny décide de présenter au SIRESCO son intention et sa volonté expresses de résilier, à compter du 1^{er} janvier 2022, les obligations contractuelles la liant à ce syndicat intercommunal. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la déclaration d'intention et de volonté expresses de résilier de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2022 cette convention.

Les avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres des commissions 5 et 1. Avis défavorable de madame CAPORAL sur la commission numéro 5, et avis réservé de monsieur LURIER sur la commission numéro 1.

Monsieur le Maire

« Je crois qu'il y avait des questions en commissions. »

M. CHATAUD

« Oui, il y avait des questions en commissions. Pour la première commission, monsieur LURIER demande *s'il y a une pénalité financière du fait de la résiliation anticipée*. Madame AMAR répond qu'il s'agit d'une déclaration d'intention et de volonté et non d'une déclaration de résiliation. Madame AMAR précise que cette nouvelle délibération ad hoc est nécessaire en cas de décision de résiliation. Madame AMAR précise que la loi Egalim intervient au 1^{er} janvier 2022 et que la ville souhaite connaître les modalités et l'impact financier en cas de maintien au SIRESCO.

Sur la commission numéro 5, question de madame CAPORAL qui souhaite *connaître le coût de sortie pour la ville et les solutions alternatives*. Madame CAPORAL demande également : *quel impact sur le prix des repas pour les familles et l'échelle des quotients familiaux ? La charte induite par la loi Egalim sera-t-elle respectée par le nouveau prestataire ? Madame CAPORAL souligne à ce titre le travail engagé par le SIRESCO pour respecter les termes de cette loi. Elle insiste sur le fait qu'il dispose notamment de partenariat avec des producteurs locaux.*

Réponse donnée par madame Abchiche et monsieur GAUDIÈRE qui indiquent qu'à ce stade, l'objectif est bien d'engager des discussions avec le SIRESCO sur la qualité de leurs prestations en vue d'obtenir des réponses plus adaptées. Il est possible que le partenariat avec le SIRESCO se poursuive jusqu'au terme de la convention actuelle, ou même au-delà. Des discussions sont en cours ; aucune position n'est arrêtée définitivement.

Madame BENAHMED précise qu'une grande réactivité est attendue du SIRESCO, notamment

en été durant la crise sanitaire. Le délai de réponse du SIRESCO pour apporter des réponses adaptées, commandes de pique-niques notamment, a été jugé insatisfaisant. Il est précisé que le coût de sortie est lié aux amortissements des investissements en cours. Il est rappelé que l'ensemble des prestataires de restauration doivent se conformer aux exigences de la loi Egalim.

Madame ABCHICHE souligne que l'objectif est bien de ne pas augmenter le prix du repas.

Madame CAPORAL demande *si la ville envisage de reconstruire une cuisine locale*. Madame ABCHICHE précise que cela n'est pas envisagé à ce stade. »

Mme ADOMO

« Je suis un peu surprise par cette délibération. J'aimerais savoir quel était le fondement de cette déclaration d'intention de résilier le partenariat avec le SIRESCO. Est-ce que, éventuellement, vous aviez des alternatives à proposer ? »

Monsieur le Maire

« On va prendre l'ensemble des questions. Il y avait madame LE LAGADEC ensuite, puis ce sera madame CAPORAL et monsieur MAILLER. »

MME LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Il faut savoir que, comme ma collègue, j'ai été assez surprise de découvrir cette délibération, d'une part parce que la ville de Champigny, sous votre mandature, s'est investie au sein du SIRESCO. Monsieur CHATAUD est donc vice-président délégué aux finances, donc il y a quand même la volonté de continuer à faire avancer le SIRESCO dans ce qu'il produit aujourd'hui et d'en garantir, par l'action publique, le contrôle et les exigences. Donc heureusement qu'il y a eu des questions, parce que je vous avoue que là, sur le rapport, on n'a rien du tout. Heureusement qu'il y a eu des questions en commission ! Comme cela, on en a su un petit peu plus sur le pourquoi du comment. Moi, je suis comme ma collègue ; j'ai recherché s'il y avait des études comparatives qui ont été menées par la ville. Alors peut-être que c'est ce qui va être fait ? Ce que l'on sait en tout cas, c'est qu'aujourd'hui le SIRESCO se place en termes de prix parmi les meilleurs, c'est-à-dire les repas qui sont les moins chers. Le repas est à 3,70 €. Dans plusieurs syndicats intercommunaux, je peux vous citer Gennevilliers-Saint-Ouen, il est à 4,04 €, Coquelicot qui fournit Colombes et Clichy-la-Garenne c'est à 4,10 € et si on va voir à Bordeaux, c'est 4,53 €, à Nice, 6,52 €. Enfin voilà, j'ai plusieurs chiffres. On sait que la loi Egalim, et notamment la question des contenants, va impacter l'estimation qui est faite par le service du SIRESCO dont s'occupe monsieur CHATAUD. On estime à peu près une hausse entre 20 et 30 %, un impact non négligeable, c'est sûr, mais pour tout le monde, que l'on soit dans le public ou que l'on soit dans le privé, de toute façon l'impact sera le même. Donc voilà, je voudrais un peu savoir si vous vous dirigez effectivement vers une étude comparative pour pouvoir savoir quelle va être la meilleure position à prendre, et une étude comparative prenant en compte ce qui est visé par le SIRESCO pour le mois de septembre, c'est-à-dire dans quelques mois, à savoir 47 % d'aliments durables dont 25 % bio, parce que c'est important aussi de mettre l'ensemble des données pour pouvoir comparer dans une étude ce qui est comparable. Voilà. Merci de vos réponses.

Mme CAPORAL

« J'avais insisté pendant la commission sur le fait que le SIRESCO fournit des produits labellisés, bio, locaux, sains, issus d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement. C'est la démarche qui a été lancée au cours de la précédente mandature ; elle est en constante progression. Par exemple, les produits bio proposés aux enfants représentent plus de 20 %, et au stade 3, ils représenteront 50 %. Les repas proposés sont

garantis sans OGM et sans additifs dangereux. D'autre part, la démarche initiée par le SIRESCO est volontariste quant à la réduction du gaspillage alimentaire : 30 % de la viande et encore plus du poisson se retrouvent dans les poubelles, d'où l'option de repas végétariens pour les familles qui le souhaitent, et la formation des cuisiniers pour ce type de repas. Donc j'ai posé les questions que vous avez citées, mais également je me demande si la charte de fournitures des repas durables de qualité sera maintenue quand on va interroger les nouveaux prestataires. Voilà, les autres questions que je vous ai posées, vous y avez déjà répondu. »

M. MAILLER

« Autant tout à l'heure, j'étais prêt à décerner un 19 sur 20 ou un 20 sur 20 sur la note de M. DUVAUDIER, autant là, on frôle très largement la note éliminatoire. Monsieur le Maire, nous sommes surpris par la proposition que vous faites aujourd'hui, d'une part parce qu'en l'absence d'éléments sur la convention que vous souhaitez résilier et en l'absence d'éléments factuels sur le pourquoi de cette volonté, même s'il est vrai que, désormais, nous sommes habitués à ce que sur les sujets un peu sensibles, les informations données soient notoirement insuffisantes comme les réponses d'ailleurs apportées en séance à ces questions. Pourquoi disons-nous cela ? Parce que cela ne permet pas au Conseil municipal de prendre une décision éclairée ; d'autre part, vous ne donnez aucun élément susceptible de motiver ce choix. S'agit-il réellement d'une décision prise dans l'intérêt général ou bien s'agit-il d'une décision purement politique et idéologique, qui viserait à détruire tous les outils développés par les majorités de gauche qui se sont succédé à la tête de la commune ? Ou pire, auriez-vous eu des consignes de madame PÉCRESE qui semble, après six ans de mandat, se réveiller et faire de la restauration scolaire un de ses chevaux de bataille ? Enfin quels seraient les impacts de la résiliation de cette convention pour la commune ? Que deviendraient les prestations qu'elle permettait d'assurer ? Entendez-vous la confier au privé avec pour modèle la privatisation par madame PÉCRESE, par exemple, de la ligne T9, tout juste mise en service avec des supers résultats dont la presse s'est fait l'écho récemment : deux accidents d'exploitation depuis sa mise en service. C'est vrai que cela devrait vous faire réfléchir. Enfin cette décision est d'autant moins compréhensible que le SIRESCO vient d'adopter une feuille de route qui va dans le sens de l'amélioration de la qualité du service rendu, et que monsieur CHATAUD, ici présent, madame ABCHICHE également, participent aux décisions du SIRESCO, et notamment vous avez préparé et voté le budget du SIRESCO. Donc pourquoi ce revirement aujourd'hui, aussi soudain ? Pourquoi cette volonté de ne pas poursuivre les travaux engagés ? Parce que, même pour avoir pris attache auprès d'autres vice-présidents du syndicat, vous avez mis très mal à l'aise les éléments qui sont proches de votre majorité dans ce syndicat. Donc je ne comprends pas. Nous voterons bien évidemment contre cette proposition. »

M. TITOV

« Oui, chers collègues, je rejoins le propos de mon collègue précédent. C'est vrai qu'il y a pas mal de choses qui bougent dans notre ville. Cela peut être bien. On se pose des questions, notamment sur le dernier point que nous avons abordé concernant le centre de santé. Est-ce qu'il va continuer à être centre de santé vraiment ou est-ce qu'il va se transformer en un mini hôpital ? Ça, c'est une vraie question. Mais là, pour le SIRESCO, c'est dommage parce que l'idée de mutualiser et d'éviter d'avoir une cuisine centrale dans chaque ville, il y a une logique là-dedans, donc on peut voir un truc politique, sachant que c'est une majorité dite de gauche. Oui, forcément, il faut s'entendre avec eux, et ce serait dommage que des enjeux politiques rentrent dans les comptes. Ce serait dommage d'abandonner cela. Après je le comprends, la politique gagne toute chose, mais ce serait dommage. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors je vais préciser un peu les choses. Je ne vois

pas tellement ce que fait un mini hôpital à la place du CMS dans une délibération sur le SIRESCO, mais bon...

Vous vous étonnez, moi je veux bien. Vous avez le droit de vous étonner, je vous signale tout de même que 3 villes adhérentes ont résilié et ont voté de façon extrêmement tranchée leur sortie du SIRESCO : la commune de Choisy-le-Roi, la commune de La Queue-en-Brie et la commune de Brou-sur-Chantereine, une commune de gauche, pas une commune de droite. Donc ce n'est pas quelque chose où l'on serait tout seul, hors sol, et je peux vous confirmer que la ville d'Aubervilliers est dans le même niveau de réflexion que nous. Notez bien le terme que j'emploie : réflexion. Vous avez bien noté le terme ? Il a son importance.

Vous avez évoqué le fait que nous soyons investis dans le SIRESCO. Vous avez parlé d'Alain CHATAUD, qui assure une fonction de vice-président, vous avez parlé de Sabrina ABCHICHE, et moi-même. Et l'on n'est pas tant que cela des Maires à siéger au SIRESCO. Donc j'y attache une importance tout à fait particulière. Pourquoi j'y attache une importance tout à fait particulière ? Parce que c'est le premier service public qui est rendu en volume, au quotidien, dans la population, et donc on a une attention tout à fait particulière sur ce plan-là. Et, bien évidemment, tous les paramètres sont intégrés. Madame LE LAGADEC, vous évoquez le prix. On aurait même plus aller beaucoup plus loin dans la comparaison parce qu'à Fontenay, on est à 6 € et que, dans d'autres communes, on tourne à peu près à 2,80 € pour quelque chose d'équivalent. Donc vous voyez, la question du prix est un élément important, mais pour nous, cela me permet de répondre à une des questions qui avaient été posées par madame CAPORAL - si elle est intéressée par les réponses qu'on peut lui formuler - c'est effectivement le fait que le prix n'est pas l'élément le plus essentiel pour nous. Ce qui nous importe, c'est la qualité du service qui est apporté aujourd'hui, à la fois bien évidemment la qualité des aliments, mais aussi toute l'organisation, c'est-à-dire : est-ce que le SIRESCO est un partenaire du quotidien ? Il ne l'est pas, comme cela peut être le cas pour une autre organisation éventuellement, si un jour on doit prendre une autre organisation.

Pour l'instant, on est dans une phase de réflexion, mais pour pouvoir réfléchir, il ne faut pas avoir un boulet au pied, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous sommes liés par une convention qui va durer encore potentiellement deux ans et demi, et que si le SIRESCO, comme le président BOUYSSOU l'a indiqué, souhaite faire de nouveaux investissements, avec une troisième unité de production, nous serons liés sur ces nouveaux investissements dans une part conséquente pour un lieu de production qui ne serait pas à Champigny. Nous avons discuté avec le président BOUYSSOU, et j'échange régulièrement avec lui. On a d'autant plus partagé ces derniers jours que nous avons eu à vivre des événements dramatiques en commun, et donc on échange beaucoup. Mais ce que j'ai indiqué à Philippe BOUYSSOU, c'est que notre intention affichée n'est pas, à ce jour, de sortir du SIRESCO, mais c'est d'avoir les mains libres pour que, dans sept mois plus un an, dans sept mois plus deux ans, on puisse être en capacité de se dire : quelle est la meilleure formule pour les Campinois, pour nos enfants de Champigny ? Mais si je suis lié au SIRESCO avec des investissements sur lesquels on ne peut pas revenir, avec des engagements qui ne sont pas les nôtres, aujourd'hui, je vous invite, puisque vous vous intéressez beaucoup au SIRESCO, à relire la feuille de route de Philippe BOUYSSOU, qui était bien plus dure que les propos que j'ai pu tenir lors du Conseil communal d'installation, non pas à l'endroit de Philippe BOUYSSOU, à l'endroit du SIRESCO : des défauts d'organisation, de la mauvaise qualité rapportée à la fois en termes à la fois d'aliments, d'organisation, de gestion. Je vous rassure, je ne crois pas que Philippe BOUYSSOU soit adhérent d'un parti de droite, mais c'était son constat. Donc il n'y a pas de politique là-dedans. Vous dites un peu n'importe quoi quand vous dites : madame PÉCRESSÉ... Dans les lycées, il faut bien les connaître en particulier ceux de Champigny, tout est fait en régie, il n'y a pas de syndicat, il n'y a pas de prestataire, c'est fait en régie. Donc on défend le service public, donc n'allez pas dire « pour répondre à la demande de madame

PÉCRESE ». Madame PÉCRESE, elle n'a rien à faire dans les cuisines de Champigny, d'accord ? Il ne faut pas dire un peu n'importe quoi.

Il n'y a pas de position idéologique, mais une position pragmatique : les choses sont clairement définies avec le SIRESCO. Si le SIRESCO est en capacité, comme l'affiche Philippe BOUYSSOU, de faire sa révolution, d'apporter une vraie qualité de prestations, je ne suis pas contre de continuer avec le SIRESCO, je le dis très clairement. Et Brou-sur-Chantereine, qui a décidé, qui a voté en Conseil municipal, maintenant dit : si vous faites quelque chose, on veut bien rester. On est exactement dans la même position, mais en attendant, on fait une étude comparée pour répondre à votre question madame LE LAGADEC, on fait bien une étude comparée. Bien évidemment, on ne va pas rester sur l'Aventin en se disant : eh bien on verra bien ce qu'il se passera. Non, on fait une étude comparée, ce qui nous permet de voir, d'ores et déjà, puisque l'étude elle a été conduite en partie, de voir qu'en termes de prix, on peut trouver des choses tout à fait qualitatives à des prix même moindres, mais ce n'est pas l'objectif parce que, comme vous l'avez très bien noté, tout dépend ce que l'on met dans le prix : la part de bio, la part de circuits courts, les contraintes de la loi Egalim... Est-ce qu'on va passer sur du biosourcé ? Est-ce que l'on va passer sur de l'inox ? Tous ces sujets sont sur la table, mais pour pouvoir discuter, moi je n'ai pas l'habitude de discuter avec quelqu'un qui me dit : de toute façon, tu n'as pas le choix. Parce qu'à ce moment-là, il n'y a pas besoin d'avoir de discussion. Et aujourd'hui, on constate quand même un défaut dans l'organisation du SIRESCO. Une nouvelle fois, je vous invite à lire les propos de Philippe BOUYSSOU.

Mais on le vit au quotidien, les services le vivent au quotidien. Je vais vous donner quelques exemples. Juste avant les vacances scolaires d'avril, comme depuis plusieurs semaines, on a eu des modifications de protocole sanitaire dans les écoles, qui nous tombent bien souvent tardivement pour pouvoir s'organiser la semaine suivante. Au regard des contraintes qui étaient imposées par l'autorité sanitaire, on s'est retrouvé avec une difficulté sur certaines écoles pour pouvoir respecter la distanciation entre groupes de classes. Et donc on a ouvert des chapiteaux pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait un peu moins de monde dans les zones de restauration, et puis c'était un peu en extérieur, et il ne faisait pas chaud. Donc ce n'était pas très pratique, et on s'est dit : pour trouver une solution, en fait, il suffit d'enlever une classe ou deux par groupe scolaire, qui pourraient avoir un pique-nique sur une durée de quinze jours. Un seul pique-nique sur un jour, et on fait tourner toutes les classes pour retrouver un peu de souplesse. Et donc qu'est-ce que l'on a fait ? On a appelé le SIRESCO pour avoir les pique-niques, et le SIRESCO nous a dit : non, non, on ne peut pas s'adapter pour faire des pique-niques pendant quinze jours. Voilà la réponse qui nous a été formulée, et ce n'est pas la première fois. Ce n'est pas nouveau. Donc on a quand même des dysfonctionnements majeurs sur l'organisation, avec une lourdeur qui est celle du SIRESCO, que nous constatons et que partage complètement Philippe BOUYSSOU dans son analyse. Alors on est partie prenante. Vous avez raison : Alain CHATAUD s'investit beaucoup sur le sujet du SIRESCO, je participe aussi très directement avec Sabrina ABCHICHE, et donc on regarde cela de près, et donc on porte des propositions. On est acteurs, donc il n'y a pas de position idéologique. Par contre, à la fin, si l'on constate qu'au-delà des déclarations d'intention, il n'y a pas de réalisations concrètes, nous, on n'exclut pas de sortir du SIRESCO. Philippe BOUYSSOU le sait depuis le conseil d'installation du mois de juillet. J'avais été très clair, et j'avais parlé d'ailleurs au nom de la ville de Champigny et au nom de la ville d'Aubervilliers, en plein accord avec la Maire d'Aubervilliers qui ne siège pas au SIRESCO, mais avec laquelle on partage la même position. On a été fortement sollicités pendant la campagne électorale municipale par les collectifs dans diverses villes, notamment les collectifs « sans barquettes, sans plastiques, dans nos assiettes ». On nous disait : si vous prenez l'engagement de sortir du SIRESCO, on votera pour vous, clairement. On n'a pas signé cet engagement. Quand on est dans l'opposition, je vous le dis, en général, tous les candidats le font en se disant : je vais gagner quelques voix. Eh bien, on ne l'a pas fait, et très

clairement, je l'ai dit à ce moment-là à des gens qui nous demandaient de sortir SIRESCO, j'ai dit : on mettra tout sur la table. Et l'objectif, ce n'est pas de sortir SIRESCO ; l'objectif, c'est de trouver la meilleure des solutions. Si le SIRESCO l'apporte, très bien ; si le SIRESCO ne l'apporte pas ; on n'aura pas d'états d'âme à sortir du SIRESCO. Les choses sont claires, elles sont faites en toute transparence avec la direction du SIRESCO. Et quand vous dites : est-ce qu'on veut privatiser comme sur le T9, je vous rappelle que sur le T9, le département a financé aussi. Est-ce que c'est une position idéologique en faveur du capital et ainsi de suite ? Regardez ce qui se passe à Montreuil. À Montreuil, le maire n'est pas de droite, vous savez bien où il se situe sur l'échiquier politique. Vous savez qu'il a été quand même président de l'association nationale des élus communistes en France, et il travaille avec une entreprise privée. D'ailleurs, quand c'était madame Voynet, elle ne l'a pas remis en cause non plus. Madame CAPORAL nous a quittés... Mais voilà, donc je crois que, dans ces affaires-là, il faut avoir une approche pragmatique. De toute façon, la sortie du SIRESCO fera l'objet d'un vote. Pas maintenant. Là, c'est le principe de la résiliation pour pouvoir avoir les mains libres, mais nous aurons une nouvelle fois à voter, si nous décidons de sortir. Aujourd'hui, moi, ce que j'espère, c'est que le SIRESCO soit en capacité de faire les changements qui sont nécessaires et, en parallèle, on travaille effectivement sur une solution alternative pour ne pas se retrouver dans la difficulté au bout d'une certaine durée, de ne pas avoir d'autres solutions. Et ce que l'on attend aussi, et je l'ai dit à Philippe BOUYSSOU, c'est vraiment d'avoir une transparence. Vous me demandez à moi de la transparence sur l'information, c'est qu'aussi le SIRESCO soit transparent parce que, au départ, qu'est-ce qui a été dit à Alain CHATAUD ? On a dit : ben, la troisième unité on pourra la mettre à Champigny. Moi je dis : si c'est à Champigny, cela rejoint une de vos questions, est-ce qu'on pourra avoir une cuisine locale ? J'ai dit : si c'est à Champigny, ça se regarde d'autant plus aisément. »

Mme LE LAGADEC

« Moi, en tant qu'ancienne élue du SIRESCO, je m'étais opposée, avec ma collègue Valérie ZÉLIOLI, parce que la future cuisine qui était en recherche d'emplacement, je lui ai dit : non il ne faut pas que ce soit trop loin de Champigny, parce qu'il faut que l'on règle la problématique que l'on a sur Champigny, dans les écoles de Champigny. Donc on s'était vraiment opposées à la décision qui était prise à ce moment-là, qui n'était pas encore prise, et aux différentes hypothèses de travail qui nous étaient annoncées. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, sur ce point-là, on ne peut que se rejoindre. Si le SIRESCO me dit : demain on est prêt à investir à Champigny, la porte est ouverte, on leur a même proposé un terrain. Voyez, comme quoi, on avance, y compris avec eux. On leur a dit : voilà, il y a un délaissé aujourd'hui du Grand Paris, cela peut tout à fait s'envisager, c'est central, c'est dans le secteur du plateau, c'est parfait pour desservir l'ensemble des écoles. Est-ce que vous voulez avancer ? Le président BOUYSSOU m'a dit : oui, mais on a beaucoup de villes aussi dans le 95 et dans le Nord 93. Et Tremblay nous semblerait plus pertinent. Quand je regarde les 19 villes, effectivement, c'est cohérent sur le plan de la carte. Après j'attends encore. Pour l'instant, rien n'est acté, mais j'attends de voir quelle sera la position du SIRESCO sur ce plan-là. »

Mme LE LAGADEC

« Mais il y a quand même la question du nombre de repas. Champigny demande un très grand nombre de repas. Effectivement il y a des petites villes qui sont plus vers le 93, mais en nombre de repas, en fait, on est un des plus gros clients publics du SIRESCO. »

M. CHATAUD

« On est carrément le plus gros. »

Monsieur le Maire

« En réalité, si vous prenez les villes de Choisy-le-Roi, La Queue-en-Brie, Brou-sur-Chantereine, Champigny et Aubervilliers, c'est quasiment 46 à 47 % du chiffre d'affaires du SIRESCO. Donc, clairement, si toutes ces villes décident de sortir, le changement du modèle économique du SIRESCO se posera. Et d'ailleurs Philippe BOUYSSOU ne s'en cache pas. Il m'a dit : si vous décidez de sortir, à ce moment-là, je n'ai plus besoin d'une troisième unité. Je réorganise les deux. Donc tout est sur la table, tout est ouvert, tout est à discuter. Il appartient maintenant au SIRESCO de prendre les mesures nécessaires pour nous convaincre. Mais avant, il n'avait peut-être pas besoin de nous convaincre, puisqu'il savait que l'on était pieds et poings liés. À partir d'aujourd'hui, on ne sera plus pieds et poings liés, et la discussion se passera autrement. Je vais être plus précis encore. Sur la remarque que je faisais concernant les sandwiches, on a fait la même demande au SIRESCO récemment. Et là, comme un fait exprès, ce qui n'était pas possible avant les vacances scolaires, maintenant est devenu possible. Vous voyez, comme quoi, quand on a une certaine liberté, le niveau de prestations change déjà. Alors j'espère que cela suivra sur le reste, et puis après, on pourra aviser. Et de toute façon, à nouveau, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je suis quand même très étonné parce qu'en fait vous acceptez de prendre des responsabilités importantes, au nom de la commune, au sein du syndicat, puisque les finances, on sait très bien que c'est quand même le nerf de la guerre, et d'un autre côté, vous êtes en train de mettre un pied dehors, voire même de mettre un verre de lait sur la porte, en sachant que vous êtes déjà en train de préparer la sortie. Là, vous êtes en train de nous dire que grâce à cette soi-disant reprise de liberté, vous allez avoir plus de marge de manœuvre. Mais si on regarde un petit peu de l'autre côté, on va se dire : du coup, oui, comme ils sont déjà en train de mettre un pied dehors, on ne va peut-être pas aller construire un projet qui va les intégrer à l'intérieur. Donc vous êtes en train de saborder à l'intérieur le SIRESCO, très clairement. Après, sur les ambitions politiques et ces petites choses dont on parle, vous les écartez, mais en réalité, on se doute bien que ce n'est pas comme ça, du jour au lendemain, que la décision a été prise. Moi, personnellement, quand je veux que quelque chose fonctionne, je me donne les moyens de le faire et je reste à l'intérieur jusqu'au moment où je me rendrai compte que je ne peux plus le faire. Et après, on envisage de sortir. Là, c'est avant même de laisser sa chance au SIRESCO. Vous êtes déjà en train de mettre un pied dehors, donc pour moi vos arguments ne sont absolument pas entendables. C'est de la poudre aux yeux, c'est un écran de fumée. Vous avez déjà décidé d'aller à l'extérieur. J'entends bien que vous avez déjà pris des contacts, vous avez déjà regardé d'autres choses. Donc voilà, arrêtez de nous leurrer, vous savez très bien que, quand on commence à aller en disant : "je vais peut-être, j'ai l'intention", ce n'est pas que l'intention d'envisager de sortir... Vous le dites très clairement, c'est la volonté expresse de résilier, et vous fixez une date au 1^{er} janvier 2022. Donc cela veut dire qu'au 1^{er} janvier 2022, normalement, qu'est-ce qui se passe ? Vous croyez qu'en sept mois, vous allez révolutionner un système qui, visiblement, dysfonctionne depuis des années ? Vous l'avez rappelé, et puis monsieur BOUYSSOU dit la même chose que vous, et là, sur le constat, on le partage. Donc en fait, très clairement, vous êtes en train de nous enfumer et de nous faire croire que : "non, mais on verra si on va rester, machin, etc." Non, en fait, au 1^{er} janvier 2022, on est dehors puisqu'on remet en cause cette convention. C'est la première étape pour aller dehors ; après, il y aura une délibération de sortie... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, c'est votre point de vue et je vous laisse vos écrans de fumée qui, manifestement, vous embuent non seulement la vue mais l'esprit. Tout simplement, on souhaite avoir les mains libres. Et, pour avoir les mains libres, on est tenus de résilier. Je vous

ai écouté, monsieur MAILLER, et moi, je ne vous ai pas interrompu. Je vous rappelle une nouvelle fois à l'ordre sur les notions de politesse. On a besoin d'avoir les mains libres et qu'est-ce qui nous est demandé aujourd'hui avec une certaine insistance par le SIRESCO ? C'est de resigner une convention pour dix ans, en disant : on n'attend pas l'échéance fin 2023, on re- signe tout de suite parce qu'il y a de nouveaux investissements, et on repart sur dix ans. Moi je ne souhaite pas repartir sur dix ans sans savoir où je vais. Vous, vous montez dans la voiture d'un inconnu qui passe dans la rue et vous lui dites : bah, vous m'emmenez où vous voulez et je vous donne un chèque en blanc ? Non, aujourd'hui, le constat, il a été fait par Philippe BUYSSOU de dire qu'il y a plein de choses qui ne fonctionnent pas. S'il arrive à transformer la structure, eh oui et ce n'est pas incohérent de dire : nous, OK, on est partie prenante. On s'investit, on essaie de proposer des choses ; maintenant, ce n'est pas nous qui avons la main. Il y a un président, il y a aussi une direction, il y a des organisations et il y a des difficultés. Voilà, c'est la façon dont on procède. Et puis, comme vous êtes souvent à rabâcher - même si vous ne le faites pas vous-même et encore moins vous l'avez pratiqué par le passé - sur la notion de consultation et de participation, sachez qu'on a fait une consultation par les premiers qui vivent au quotidien ce qu'est le SIRESCO. Je pense que vous serez attentif à leur expression, c'est-à-dire des employés qui travaillent à la restauration, des employés de la ville. On leur a soumis un questionnaire, et ce qui est ressorti, c'est un degré d'insatisfaction fort, à hauteur de 75 %. Il y a un point qui est positif : moi, je dis les choses en toute transparence, c'est la qualité nutritionnelle reconnue des aliments qui sont mis sur la table. Alors, c'est logique, il y a un nutritionniste qui élabore les recettes. Pour autant, là où il y a un vrai problème aujourd'hui, pour répondre aux employés dans le cadre du questionnaire qui a été réalisé, c'est qu'il n'y a pas un partenaire en phase avec la réactivité, l'écoute nécessaire, le respect des engagements. Donc cela, il appartient au SIRESCO de le changer, et cela, c'est une question du président et du vice-président, c'est une question de ce qui a été maintenant demandé à la nouvelle direction générale du SIRESCO pour faire le changement. On voit des éléments qui commencent à bouger, mais ce n'est pas encore ça. Je peux vous dire qu'il y a eu l'opération mise sous pli dans le cadre des élections départementales ; il y avait des repas qui étaient commandés au SIRESCO. La qualité, elle n'était vraiment pas là. Personne n'en voulait parmi les employés et, au quotidien, on voit que l'on a quand même un certain nombre de difficultés, et il appartient maintenant au SIRESCO de le faire, et je vous le dis : nous allons faire aussi une enquête auprès des parents pour savoir comment ils ressentent la prestation avec leurs enfants. Ça aussi, ce seront des éléments qui vont nous éclairer parce que, pour l'instant, aucune décision n'est prise contrairement à ce que vous affirmez. Il y a d'autres questions ? Enrique RIBEIRO. »

M. RIBEIRO

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Moi je voudrais dire quelque chose en tant que papa d'un petit garçon qui mange dans une école primaire tous les midis et qui, à la maison, mange des légumes. J'en ai marre de l'entendre nous dire tout simplement que ce n'est pas bon à la cantine. Voilà. Donc, au-delà du prix dont nous parlait madame LE LAGADEC, je veux parler d'un prix, qui est un prix de revient à l'année. Derrière le quotient familial qui est appliqué, on paye beaucoup plus cher aussi quand on a la chance de gagner sa vie. Donc la qualité n'y est pas, et je rejoins Monsieur le Maire : le prix, c'est une chose, c'est important, mais la qualité, c'est primordial. Et aujourd'hui, on ne l'a pas. Donc moi, j'en ai marre d'entendre mon gamin me dire que ce n'était pas bon et se jeter sur son goûter à 16 h 30 parce qu'il n'a pas mangé le midi. Merci. »

à la majorité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

9 votes contre dont 3 procurations : M. FAUTRE mandataire de Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily.

2 abstentions dont 1 procuration : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO.

DE DECLARER son intention et sa volonté expresses de résilier de façon anticipée, à compter du 1^{er} janvier 2022, la convention entre la Commune et le SIRESCO ayant pour objet « la coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

14) Reversement des participations familiales suite à l'annulation du séjour classe transplantée à Flumet du 8 au 17 mars 2021 regroupant 23 élèves :

Mme ABCHICHE

« Bonjour à tous, je vais présenter les points 14 à 18 qui portent sur la même chose, c'est-à-dire le reversement des participations familiales, suite à l'annulation des séjours de classes transplantées ou séjours vacances au vu du contexte sanitaire actuel. Les destinations étaient les suivantes : Argelès-sur-Mer, Oléron et Flumet sur les périodes de mars à juin. Suite au positionnement de l'inspection académique du Val-de-Marne qui a décidé, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19, de suspendre les séjours, la commune de Champigny-sur-Marne est contrainte d'annuler ses séjours de classes transplantées. Chaque usager a réglé, au moment de son inscription, tout ou partie de la participation familiale correspondant à son quotient. Un remboursement des sommes versées, faisant l'objet d'un décompte individuel, est à verser à chaque usager à l'issue du vote de la présente délibération. Le service organisation séjours et vacances informera les usagers concernés des modalités de mise en œuvre de ce reversement, et recensera les pièces nécessaires audit remboursement. Vous avez sur chaque délibération, en annexe, le détail des remboursements par famille avec le montant global. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement aux familles des montants perçus au titre des classes transplantées ou séjours vacances, préciser que le montant du reversement, comme je l'ai dit précédemment, fera l'objet d'un décompte individuel qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement, et il est ajouté que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021. »

Les avis des commissions

Nous avons eu un avis favorable à l'unanimité des commissions 1 et 5. »

Monsieur le Maire

« Juste une précision peut-être... Monsieur FAUTRE, vous nous quittez ? »

M. FAUTRE

« Oui. »

Monsieur le Maire

« D'accord, on vous avait donné une procuration ? »

M. FAUTRE

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Cela veut dire que la procuration de madame MASMOUDI-LAJNEF tombe. Du coup, c'est comme si elle était notée absente si vous avez donné procuration à madame Fily KEITA, pour la forme. Donc est-ce qu'il y a des questions sur ces différents points ? Les sujets sont les

mêmes. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Simplement, comme pour les précédentes fois où l'on a eu affaire à ce type de délibération, on ne peut que s'en féliciter, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Très bien. S'il n'y a pas d'intervention sur ces points-là, il faut voter pour chacune. On va inverser la logique : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? La délibération 14 est adoptée. Point 15.

D'AUTORISER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre de la classe transplantée à Flumet du 8 au 17 mars 2021 qui a dû être annulée.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet du décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

15) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du mois de mai à Argelès-sur-Mer pour 35 élèves :

D'AUTORISER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des classes transplantées à Argelès-sur-Mer du 3 au 12 mai 2021.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

16) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours vacances « Chantier Conduite se déroulant du 14 au 21 février 2021 et du 18 au 24 avril 2021 (6 familles) :

D'AUTORISER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des séjours vacances « Code conduite » devant se réaliser du 14 au 21 février et du 18 au 24 avril 2021.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet du décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

17) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du mois de mai et juin à Oléron pour 47 élèves :

D'AUTORISER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement à chaque famille concernée des règlements acquittés au titre des classes transplantées à Oléron sur le mois de mai et juin 2021 :

- classe transplantée du 03/05 au 12/05/2021 ;
- classe transplantée du 02/06 au 11/06/2021 ;
- classe transplantée du 14/06 au 23/06/2021.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

18) Reversement des participations familiales suite à l'annulation des séjours de classes transplantées du 2 au 15 avril 2021 à Oléron et à Argelès-sur-Mer regroupant 53 élèves :

D'AUTORISER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le remboursement aux familles des montants perçus au titre des séjours « classes transplantées » à Oléron et Argelès du 2 au 15 avril 2021 qui ont dû être annulés.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

DE PRECISER que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021.

19) Convention pour les ALSH - Accueil Adolescents entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la Commune de Champigny-sur-Marne :

Mme NGANDÉ

« Bonjour à tous, alors il s'agit d'une convention pour l'accueil d'adolescents entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la commune de Champigny-sur-Marne. La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne poursuit le financement des établissements d'accueil de loisirs des adolescents, notamment à travers ce qu'il est convenu d'appeler l'éducation, le service. Le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 19 décembre 2018, le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des prestations et des services d'accueil de loisirs et d'accueil d'adolescents entre la Caisse d'allocations familiales et la commune de Champigny-sur-Marne pour les années 2018 à 2021. Donc il convient, pour les années à venir, de conclure cette nouvelle convention avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Donc il a été introduit une nouvelle disposition du ministère des Territoires relative à la signature de la Convention nouvelle des territoires qui sera effective en 2022. Celle-ci se substituera à la convention du contrat entré en vigueur de 2018 à 2021 et concernera l'ensemble du territoire campinois. Cette nouvelle convention est produite pour quatre ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Les avis des commissions

Cinq avis favorables et une abstention de madame CAPORAL. »

D'APPROUVER (à l'unanimité des suffrages exprimés) le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement n°133570 de prestation de service relative à l'accueil de loisirs sans hébergement pour les adolescents ci-annexée à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour quatre ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

20) Reversement de la participation annuelle encaissée pour les activités sportives municipales adultes / retraités – saison 2020/2021 :

M. BOULAY

« Bonjour à tous, cette délibération concerne le reversement de la participation annuelle encaissée pour les activités sportives municipales concernant les adultes et les retraités pour la saison 2020-2021. Les dispositifs sportifs municipaux pour adultes et retraités gym douce, aquabike, etc. sont encadrés par des éducateurs sportifs permanents et vacataires. Les activités dispensées en journée et en soirée s'adressent à un public désireux de suivre des activités physiques et sportives. Ils bénéficient d'une tarification adaptée au plus grand nombre. Pour la saison sportive 2020-2021, les mesures sanitaires successives liées à la covid-19 n'ont pas permis le déroulement de ces activités, initialement prévues du 16 septembre 2020 au 25 juin 2021. Au moment de son inscription, en septembre 2020, chaque usager a versé la totalité de la somme pour le cycle complet d'activité choisie. Attendu qu'une reprise de l'activité ne peut être envisagée cette année, il est proposé un remboursement intégral de la prestation faisant l'objet d'un décompte individuel pour chaque usager qui en fera la demande écrite. 524 usagers sont concernés par le reversement pour un montant total maximum de 46 076,50 €. Il est précisé que cette somme correspond aux recettes encaissées au moment des inscriptions. À l'issue du vote de la présente délibération, le service animation sportive informera les usagers inscrits des modalités de mise en œuvre de ce reversement. Les éléments transmis par les usagers seront ensuite communiqués au service finances pour traitement et transmission à la direction des finances publiques.

Les avis des commissions

Cette délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité des commissions 6 et 1

Une question a été posée par monsieur MAILLER, à savoir : *est-ce que le versement a été intégré au budget ?* Madame DESNOUES a indiqué que ça ne l'était pas puisque la période considérée n'était pas encore connue, mais cela a bien été vu avec la trésorerie. »

DE REMBOURSER (à l'unanimité des suffrages exprimés) intégralement à l'usager la somme versée lors de son inscription aux activités sportives municipales adultes/retraités 2020-2021.

D'INDIQUER que la demande de remboursement devra intervenir par un écrit de l'usager inscrit, accompagné des pièces nécessaires au remboursement et présenté avant le 30 juin 2021.

DE PRECISER que le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

21) Création de deux postes de Chef(fe) de projet informatique (Systèmes d'information et Infrastructures) :

M. BASTIN

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. L'objet de cette délibération est la création de deux postes de chef(fe) de projet informatique, système d'information et infrastructure. Le Conseil municipal est invité à approuver la création de deux postes de chef(fe)s de projet informatique. Pour atteindre les objectifs de la direction des systèmes d'information, les postes de chef(fe)s de projet informatique requièrent des aptitudes spécifiques, puisqu'il convient de définir la politique d'optimisation des systèmes d'information, de piloter les projets et de veiller à la fiabilité et la sécurité des réseaux de télécommunication téléphonique et des outils informatiques. Des compétences technologiques et informatiques pointues sont donc nécessaires. Il s'agit de la création d'un poste de chef(fe) de projet plutôt généraliste et d'un poste de chef(fe) de projet technique plutôt orienté infrastructure, ceci pour la mise en place du service études et projets en lien avec les différentes orientations de la collectivité. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer ces deux postes de chef(fe)s de projet informatique pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et, si besoin, à recruter des agents contractuels par contrat de trois ans comme l'y autorise l'article 3.3 alinéa 2 de la loi du 26 avril 84 modifié, en référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emploi des ingénieurs ou des techniciens.

L'avis de la commission

On a eu un avis favorable à l'unanimité de toutes les commissions concernées.

Question de monsieur LURIER posée en première commission. *Il demandait s'il s'agissait de la création ou de remplacements administratifs.* La réponse était qu'il s'agissait bien de deux créations de postes. »

M. MAILLER

« Je vous épargnerai mon intervention sur le point numéro 22, mais comme nous l'avons déjà fait depuis le début de ce mandat, nous considérons que la loi qui nous autorise maintenant à mettre sur un pied d'égalité les contractuels et les titulaires, lors des recrutements, ne nous paraît pas bonne. Donc nous voterons bien évidemment comme d'habitude contre cette idée de permettre le recrutement, dès le départ, d'un contractuel puisque la loi précédente, avant cette modification, permettait de recruter des contractuels lorsque l'on n'arrivait pas à trouver un titulaire. Donc dans l'idée de maintenir, de soutenir et de conforter le statut qui est bien mis à mal ces derniers temps par le gouvernement, nous voterons continuellement contre cette proposition. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Juste pour vous préciser, et vous l'aviez vous-même remarqué. Vous dites « nous combattons l'idée que... », ce n'est pas une idée, c'est la loi, donc on est dans le cadre de la loi. Vous n'allez pas nous demander d'être dans l'illégalité. Déjà le premier point. Deuxième point : vous aurez noté que nous avons, à chaque fois, jusqu'à présent, plutôt privilégié le statut de fonctionnaire, et je vais même aller plus loin, y compris dans le cabinet, alors que l'on n'a aucune obligation en la matière. Donc inutile de vous dire que, pour nous, ce n'est pas un sujet. Le sujet sur le domaine de l'informatique, c'est aujourd'hui de mettre à niveau un service qui était dans un état de déliquescence avancée - et je pèse mes mots - et qui faisait l'unanimité contre lui au sein de l'ensemble des services, d'où le recrutement qui a été opéré pour le DSI. On a déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet, mais aussi deux chef(fe)s de projet pour pouvoir mener à bien l'ensemble des projets. Et je peux vous dire que d'ores et déjà, le DSI, qui est un fonctionnaire, a fait avancer considérablement les choses au cours des cinq derniers mois. La situation s'est déjà améliorée. Il y a encore beaucoup de travail à faire compte tenu de la situation, qui était celle qui avait été laissée dans ce domaine. Donc voilà. Les choses avancent, et donc je vous propose de voter en faveur de la création de ces deux postes. Il y a une question ? Oui, madame Keita. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Bonsoir, parce que tout à l'heure, comme j'avais été prise de court, je n'avais pas dit bonjour. C'était juste pour expliquer notre vote. Nous n'allons pas voter contre, mais nous abstenir parce que, effectivement, je connais l'état de notre système d'information et des infrastructures, donc je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait des chefs de projets sur cette question-là. J'ai toujours dit, je continue à le dire, que pour une ville comme la nôtre, nous n'étions pas au top. On s'abstiendra, tout simplement parce qu'il s'agit de contractuels. »

Monsieur le Maire

« Alors, je le précise : ce ne seront pas forcément des contractuels. Si, dans les candidatures que nous recevons, nous avons des gens qui sont fonctionnaires et qui ont les niveaux de compétences requis, cela a été le cas - vous n'étiez pas encore membre du Conseil - quand nous avons voté la création du poste de DSI, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons reçu, de mémoire, 167 candidatures. Nous avons bien retenu un fonctionnaire alors que nous avons des gens qui venaient du secteur privé, et je reconnais que monsieur MAILLER avait dit : oui, pour ce poste-là, il faut peut-être prendre un contractuel parce que ce sont des postes spécifiques. On a pris un fonctionnaire, donc on n'exclut rien. C'est un peu comme pour le SIRESCO. On n'exclut rien, mais aujourd'hui, le cadre légal, c'est celui qui est fixé par les textes. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, alors là, ce sont vraiment deux créations ? »

Monsieur le Maire

« Ce sont des créations. »

M. MAILLER

« Des vraies créations ? »

Monsieur le Maire

« Oui, des postes qui n'existaient pas. »

M. MAILLER

« Oui, parce que parfois, ce sont des postes qui existent et qui sont modifiés pour ouvrir une possibilité. »

Monsieur le Maire

« Des vraies créations. »

M. MAILLER

« Donc, voyez, je vous ai entendu et je pense que, sur ce point-là, nous nous abstiendrons. Nous ne voterons pas contre parce que je pense que, dans ce domaine informatique, on a besoin de personnes et, vu l'état du système, eh bien nous adoucissons notre position. »

Monsieur le Maire

« Je ne désespère pas, un jour, de vous faire voter pour. Bien, nous allons passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Madame ADOMO, on n'a pas vu. »

Mme ADOMO

« J'ai voté pour. J'ai deux voix. »

DE CREER et D'INSCRIRE au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne les emplois suivants :

2 emplois de Chef de projet informatique (Systèmes d'information et Infrastructures) à temps complet.

22) Création du poste de Directeur(trice) du lien social et de la vie citoyenne :

Mme THIROUX

« Bonjour chers collègues, donc nous sommes toujours dans les créations de postes. Là, il s'agit d'un poste de directeur-directrice du lien social et de la vie citoyenne ; en effet, la direction du lien social et de la vie citoyenne regroupe plusieurs missions visant à créer un lien entre les Campinois, à développer l'implication citoyenne dans les quartiers, mais aussi à faire vivre et à réduire les inégalités entre les quartiers. Être au plus proche des citoyens et favoriser le bien-vivre sur le territoire campinois sont les objectifs de cette direction. Le poste requiert des aptitudes et une expérience spécifiques, puisqu'il convient de connaître à la fois l'environnement et chacune des politiques publiques précitées dont le domaine associatif, et de maîtriser parfaitement les démarches de concertation qu'il faut savoir faire converger pour répondre aux orientations politiques. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer ce poste et, si besoin, à recruter un agent contractuel par contrat de trois ans.

L'avis de la commission

Il y avait un avis favorable à l'unanimité de la commission. »

Monsieur le Maire

« Merci est-ce qu'il y a des interventions ? Non il n'y en a pas. Donc là, juste pour préciser, c'était un poste qui était dans une situation particulièrement précaire, et donc nous prolongeons dans le cadre d'un contrat de trois ans, ce qui permet de pérenniser ce poste-là. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? C'est bien noté. Merci. Point numéro 23, Bernard GAUDIÈRE. »

à la majorité des suffrages exprimés,

42 votes pour dont 12 procurations

2 votes contre dont 1 procuration : M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou

4 abstentions dont 1 procuration : M. LURIER, Mme LE LAGADEC, Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

DE CREER et D'INSCRIRE au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne un emploi de Directeur(trice) du lien social et de la vie citoyenne à temps complet.

23) Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du lycée Langevin Wallon :

M. GAUDIÈRE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Pour cette délibération, il s'agit de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Langevin-Wallon ; en effet, par délibération du 23 septembre 2020, le Conseil municipal, conformément à l'article R 421-14 du Code de l'éducation, a procédé à la désignation de monsieur Philippe LHOSTE pour siéger au sein du Conseil d'administration

de ce lycée. Pour des raisons administratives en lien avec l'EPT, il convient de procéder au remplacement de monsieur Philippe LHOSTE par monsieur Franck BARON. Il est donc demandé au Conseil municipal de désigner monsieur Franck BARON en tant que représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Langevin-Wallon. »

L'avis de la commission

Avis favorable de la 5^e commission à la majorité des participants, avec l'abstention de madame CAPORAL, et aucune question. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Donc c'est purement technique : Philippe LHOSTE continuera à siéger à Langevin-Wallon, mais en tant que représentant de l'EPT. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? La décision est adoptée. Point numéro 24. Pour le point numéro 24... Madame ADOMO n'a pas voté ?

Mme ADOMO

« Je ne prends pas part au vote. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

9 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, Mme LE LAGADEC, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily. M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMUDI-LAJNEF

Ne prends pas part au vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

DE METTRE FIN aux fonctions de Monsieur Philippe LHOSTE au sein du conseil d'administration du lycée Langevin WALLON.

DE DESIGNER Monsieur Franck BARON en qualité de membre représentant de la Commune pour siéger dans le conseil d'administration du lycée Langevin WALLON.

DE PRECISER que l'article 2 de la délibération n°2020-087 du conseil municipal du 23 septembre 2020 susvisée est désormais modifié comme suit :

COLLEGES /LYCEES	NOM DES REPRESENTANTS
Collège Lucie Aubrac (- 600 élèves)	Wilfrid BASTIN
Collège Elsa TRIOLET (-600 élèves)	Léon NGANDE
Collège Willy RONIS (+600 élèves)	Delphine BERTRAND
Collège Paul Vaillant COUTURIER (+600 élèves)	Jacqueline BENAHMED
Collège Rol TANGUY (+600 élèves)	Alain CHATAUD
Lycée Louise MICHEL	Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Lycée Langevin WALLON	Franck BARON
Lycée d'Enseignement Professionnel Gabriel PERI	Christian FAUTRE
Lycée Marx DORMOY	Sabrina ABCHICHE

24) Désignation d'un représentant de la Commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne :

Mme THÉOPHILE

« Il s'agit en fait pour ce point de désigner un représentant de la commune de Champigny à l'assemblée générale de l'association Mission locale intercommunale des bords de Marne. Donc je rappelle l'objet principal de l'association dont les statuts ont été modifiés en février dernier : c'est d'offrir aux jeunes âgés de 16 à 25 ans la possibilité de construire un itinéraire personnalisé d'insertion sociale et professionnelle en bénéficiant d'un accompagnement, élaborer et mettre en œuvre une politique locale d'insertion professionnelle en utilisant les moyens de l'État, du Conseil régional, du Département, des Territoires, des Collectivités municipales et des autres partenaires concernés, et toute autre action se rapportant à l'objet principal. Les membres de l'association sont répartis en quatre collèges, dont le collège des élus qui est composé des Maires de ces communes. Les membres désignés par le Territoire, le Conseil régional d'Île-de-France ainsi que le Conseil départemental du Val-de-Marne désignent chacun un représentant. Et donc il est demandé au Conseil municipal de désigner un nouveau représentant de la commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association, et ce représentant sera monsieur Saphir AKKOUICHE. »

L'avis de la commission

Nous avons un avis favorable à la majorité des membres, deux abstentions de messieurs SOLARO et MAILLER.

Monsieur MAILLER a interrogé en commission sur *le pourquoi de la délibération puisque, selon les statuts, le Maire est membre de droit pour représenter la ville*. Et donc la réponse, c'est que Monsieur le Maire siège effectivement dans ce collège des élus mais comme ayant été désigné par l'EPT, et donc il faut bien quelqu'un pour représenter la ville. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 10 procurations

8 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, Mme KEITA-GASSAMA Fily, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF

1 refus de vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

DE DESIGNER, Monsieur Saphir AKKOUICHE en qualité de représentant de la Commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne.

25) Désignation d'un représentant suppléant pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne, au sein du comité du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne :

M. LHOSTE

« Oui, Monsieur le Maire, bonjour chers collègues et au public. Pour ce dernier point, il s'agit tout simplement de désigner un représentant suppléant pour représenter la commune de Champigny au sein du comité du syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne puisque notre ville est membre de ce syndicat, et que le Conseil municipal du 15 juillet 2020 avait déjà désigné Philippe DUBUS en tant que délégué titulaire, et il s'agit de désigner à scrutin public un représentant suppléant qui vienne remplacer, au sein du comité du syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne, monsieur Philippe DUBUS, délégué titulaire. Il s'agit de proposer donc monsieur Michel DUVAUDIER.

L'avis de la commission

Avis favorable à l'unanimité. Pas de questions. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour dont 9 procurations

8 abstentions dont 4 procurations : M. LURIER, M. MAILLER Jean-Jacques mandataire de M. SY Mamadou, M. TITOV mandataire de Mme CAPORAL, Mme KEITA-GASSAMA mandataire de M. FAUTRE et de Mme MASMOUDI-LAJNEF

2 refus de vote : Mme ADOMO mandataire de M. SOLARO

DE DESIGNER, Monsieur Michel DUVAUDIER pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne pour siéger et agir au sein du comité du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94) en qualité de délégué suppléant en cas d'empêchement de Monsieur Philippe DUBUS.

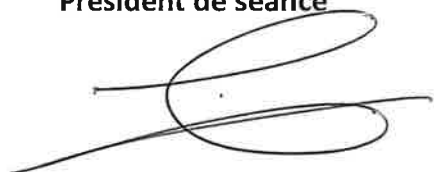
L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à tous une bonne soirée. »

La séance est levée à 17 h 54.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *17h54*

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance
Mme SAUSSEZEAU



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
 - DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 - DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
 - DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
- COMPTE RENDU AFFICHE LE **02 JUIN 2021**